



---

# RAPPORT ANNUUEL UMR

---

2014

---



## [ 5 ] AVANT-PROPOS

### [ 7 ] PROFIL DE L'UMR

- [ 8 ] Objet social de l'UMR
- [ 8 ] Forme juridique de l'UMR
- [ 9 ] Les valeurs de l'UMR
- [ 9 ] Quelques chiffres clés
- [ 10 ] Sociétariat de l'UMR

### [ 13 ] FAITS MARQUANTS

- [ 14 ] Conjoncture
- [ 14 ] Ajustement des régimes
- [ 15 ] Confirmation du calendrier de mise en œuvre de Solvabilité II

### [ 17 ] GOUVERNANCE ET MUTUALITÉ

- [ 18 ] Les instances de gouvernance
- [ 19 ] Les comités d'experts spécialisés
- [ 20 ] L'expertise extérieure
- [ 20 ] Le contrôle et l'audit
- [ 22 ] La participation et l'information des sociétaires

### [ 25 ] UNE ENTREPRISE, DES HOMMES

- [ 26 ] Données sociales au 31/12/2014

### [ 29 ] DÉVELOPPEMENT ET MARKETING

- [ 30 ] Préparer sa retraite, 1<sup>er</sup> motif d'épargne en France
- [ 30 ] Les outils et les services génériques sur la retraite
- [ 31 ] Les outils et les services à destination des partenaires
- [ 34 ] Développement de la protection des adhérents
- [ 34 ] Renforcement de nos procédures LCB-FT auprès de nos partenaires

### [ 35 ] LA GESTION RETRAITE AU SERVICE DE NOS SOCIÉTAIRES

- [ 36 ] Traitement des dossiers
- [ 37 ] Un système de gestion plus performant

### [ 39 ] GESTION DES ACTIFS

- [ 40 ] Bilan 2014 et stratégie d'investissement par classe d'actifs
- [ 42 ] Analyse des résultats 2014
- [ 44 ] Gestion d'Actif sous contrainte de Passif
- [ 46 ] Mise en place d'une démarche ESG

### [ 47 ] ÉQUILIBRE ET PÉRENNITÉ

- [ 48 ] Régime R1
- [ 49 ] Régime Corem
- [ 50 ] Précisions sur les régimes
- [ 52 ] Évolution du projet Solvabilité II

### [ 55 ] GESTION DES RISQUES ET CONTRÔLE INTERNE

- [ 56 ] Le dispositif de gestion des risques
- [ 57 ] Le processus de contrôle interne

### [ 59 ] COMPTES SOCIAUX

- [ 61 ] Bilan 2014
- [ 63 ] Compte de résultat 2014

### [ 65 ] ANNEXE

- [ 66 ] Liste des membres du Conseil d'administration



# [ Union [ Mutualiste [ Retraite

*Le précédent rapport annuel expliquait l'inquiétude des dirigeants de l'UMR confrontés à la conjonction simultanée et inédite de trois facteurs : l'effondrement des taux d'emprunts d'état qui servent de base à l'actualisation des pensions des régimes de retraite complémentaire, l'allongement constant de la durée de la vie et les nouvelles exigences financières de la directive européenne Solvabilité II applicable en janvier 2016.*

*Cette crainte s'est concrétisée en 2014 et l'Assemblée générale de l'UMR du 18 novembre 2014 a été dès lors contrainte d'adopter un plan de sauvegarde pour le régime R1 d'une part et le Corem d'autre part.*

*Demandé et adoubé par notre autorité de contrôle, l'ACPR, ce plan a pour objectif de pérenniser nos régimes de retraite complémentaire volontaire. Il permet à l'UMR d'être en capacité de verser des rentes à vie et préserver ainsi les droits de nos sociétaires avec comme préoccupation majeure, la solidarité intergénérationnelle.*

*Pour le mettre en œuvre, les équipes de l'UMR se sont fortement mobilisées au cours du dernier trimestre 2014 et du premier trimestre 2015. Nous nous sommes efforcés de répondre à toutes les demandes, en essayant de privilégier un contact personnel avec les sociétaires concernés. Ce dialogue, ouvert avec nombre d'entre vous (près de 40 000 contacts en tout), nous a permis de clarifier les mesures prises pour chacun des deux régimes et de lever malentendus et confusions dont certains étaient victimes.*

*Beaucoup ont exprimé leur mécontentement et leur déception, en particulier les sociétaires R1. Mais l'analyse détaillée et consolidée des réactions nous a également permis de faire deux constats encourageants : l'attachement des sociétaires aux valeurs mutualistes de partage reste très fort et la nature même du produit Corem apportant souplesse, garantie, accessibilité pour les jeunes avec de faibles revenus, garde toute sa cohérence.*

*Par ailleurs, au cours de ces derniers mois, la direction de l'UMR a rencontré de nombreux politiques et représentants des pouvoirs publics pour que soit amendée la nouvelle Directive européenne Solvabilité II, qui, dans sa rédaction actuelle, porte préjudice, voire menace la survie des régimes de retraite comme les nôtres en les soumettant à des exigences de fonds propres exorbitantes. Cet éditorial n'est pas le lieu d'en détailler les raisons. Nous en avons longuement parlé en 2014 dans les courriers adressés aux sociétaires.*

*Nous avons bon espoir que ce travail de conviction porte ses fruits courant 2015 car nous avons eu la satisfaction d'entendre tout dernièrement le Ministre de l'économie aborder le problème au cours d'une émission politique sur une chaîne grand public.*

*Notre combat est de préserver et sécuriser les droits de nos sociétaires. Notre combat est d'assurer l'avenir des fonds de retraite complémentaire facultative qui nous paraissent essentiels pour permettre aux français de préparer leur retraite, en particulier les plus modestes et les jeunes générations.*

Alain HERNANDEZ  
Président de l'UMR



AVANT-PROPOS

 **PROFIL DE L'UMR**

7

[ 8 ] Objet social de l'UMR

[ 8 ] Forme juridique de l'UMR

[ 9 ] Les valeurs de l'UMR

[ 9 ] Quelques chiffres clés

[ 10 ] Sociétariat de l'UMR

FAITS MARQUANTS

GOUVERNANCE ET MUTUALITÉ

UNE ENTREPRISE, DES HOMMES

DÉVELOPPEMENT ET MARKETING

LA GESTION RETRAITE AU SERVICE DE NOS SOCIÉTAIRES

GESTION DES ACTIFS

ÉQUILIBRE ET PÉRENNITÉ

GESTION DES RISQUES ET CONTRÔLE INTERNE

COMPTES SOCIAUX

ANNEXE

# PROFIL DE L'UMR

L'Union Mutualiste Retraite est née le 25 février 2002 de la volonté stratégique des grandes composantes du mouvement mutualiste d'élargir leur offre de prestations au périmètre entier de la protection sociale et de proposer une solution retraite supplémentaire aux millions de personnes couvertes par leurs organismes.

Parallèlement à ce premier constat stratégique, l'UMR est également le fruit de la volonté de ce mouvement dans son ensemble de pérenniser l'existence du seul complément retraite mutualiste par points –Corem– afin d'offrir à tous les mutualistes une solution originale et solidaire dans un domaine porteur pour l'avenir.

L'UMR gère aujourd'hui, dans le cadre du Code de la mutualité, l'un des principaux régimes français de retraite complémentaire facultatifs, tant sur le plan du nombre de sociétaires que sur le plan du volume d'actifs placés sous gestion.

C'est en ce sens que l'UMR a vocation à être un interlocuteur incontournable et reconnu dans le secteur de l'épargne retraite.

## OBJET SOCIAL DE L'UMR

Conformément à l'article 2 de ses statuts, l'Union Mutualiste Retraite a pour vocation de mener des actions de prévoyance, d'entraide et de solidarité au profit des membres des mutuelles et unions adhérentes.

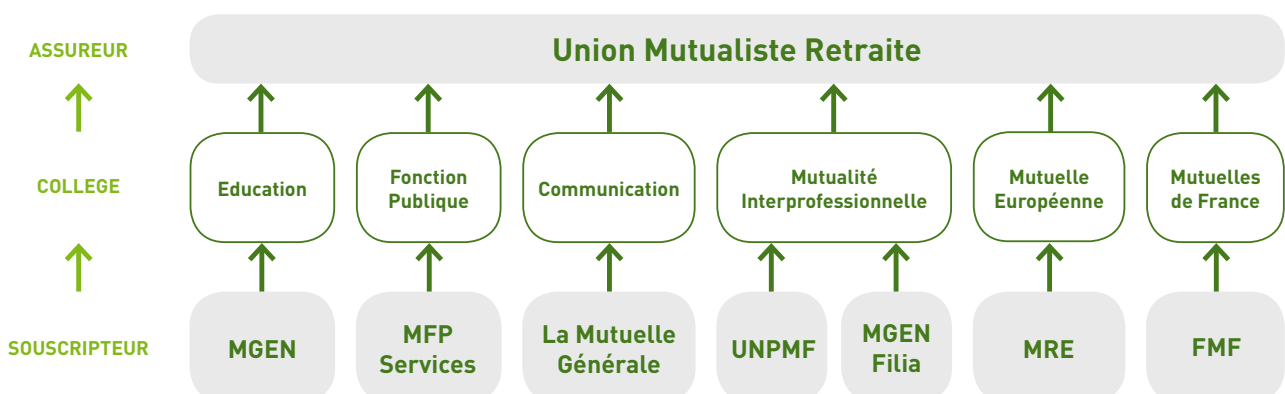
Elle a pour objet de fournir toutes prestations se rattachant aux branches d'assurance 20 et 26 pour lesquelles elle a été agréée.

L'UMR a également pour objet :

- D'assurer les fonctions d'étude et d'expertise stratégiques et commerciales dans le secteur de la retraite au profit de ses mutuelles et unions adhérentes.
- De coordonner les actions de développement du régime Corem engagées par les mutuelles et unions adhérentes.

## FORME JURIDIQUE DE L'UMR

L'Union Mutualiste Retraite est une « union » de mutuelles et d'unions de mutuelles, souscriptrices d'un contrat collectif à adhésion facultative :



UNPMF : Union Nationale de Prévoyance de la Mutualité Française / FMF : Fédération des Mutuelles de France

Cette structure permet à l'UMR de dédier son activité à la seule gestion technique et financière des compléments retraite, en laissant aux souscripteurs le soin d'organiser la représentation des adhérents et la distribution du Corem. Ainsi, l'UMR ne comporte pas d'adhérent direct personne physique.



## LES VALEURS DE L'UMR

L'Union Mutualiste Retraite défend des valeurs sociales et humanistes fortes dans le cadre de ses activités :

- La **solidarité** qui s'exerce par la redistribution intégrale de l'ensemble des contributions au seul bénéfice des mutualistes.
- Un **champ d'action et de développement large**, fondé sur la volonté de rassembler l'ensemble des acteurs du monde de la mutualité qui partagent les mêmes valeurs et de constituer ainsi une solution retraite originale et ambitieuse destinée à leurs adhérents, mutualistes ou sociétaires.
- La **maîtrise des coûts** et l'efficacité par l'engagement et la volonté de ne consacrer que le minimum des ressources disponibles à la gestion des régimes, sans renoncer à l'ambition de réunir des militants engagés et des professionnels de qualité, servis par des outils d'excellence.
- La **transparence**, tant vis-à-vis des mutualistes que de leurs représentants, dans l'objectif de leur garantir une information claire sur les engagements, les résultats et les perspectives de l'Union.

## QUELQUES CHIFFRES CLÉS

Au 31 décembre 2014, l'Union Mutualiste Retraite gère, pour le compte de 404 722 adhérents, les régimes de retraite Corem, R1, R3 et Corem co :



### 339 875 sociétaires

182 626 cotisants  
40 256 cotisants « suspendus »  
116 993 allocataires

201,8 M€ de cotisations  
170,1 M€ de rentes servies  
6 559,3 M€ d'actifs



### 134 299 sociétaires

25 472 cotisants « suspendus »  
108 827 allocataires

134,1 M€ de rentes servies  
1 530,2 M€ d'actifs



### 1 981 sociétaires

1 264 cotisants  
705 cotisants « suspendus »  
12 allocataires

1,12 M€ de cotisations  
7,0 M€ d'actifs

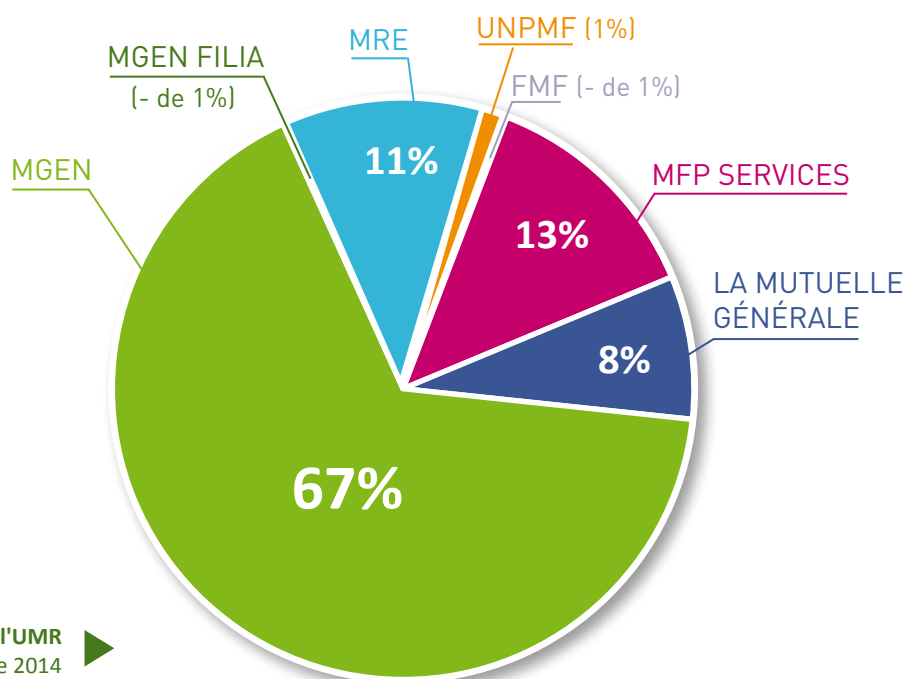


### 3 082 sociétaires

459 cotisants « suspendus »  
2 623 allocataires

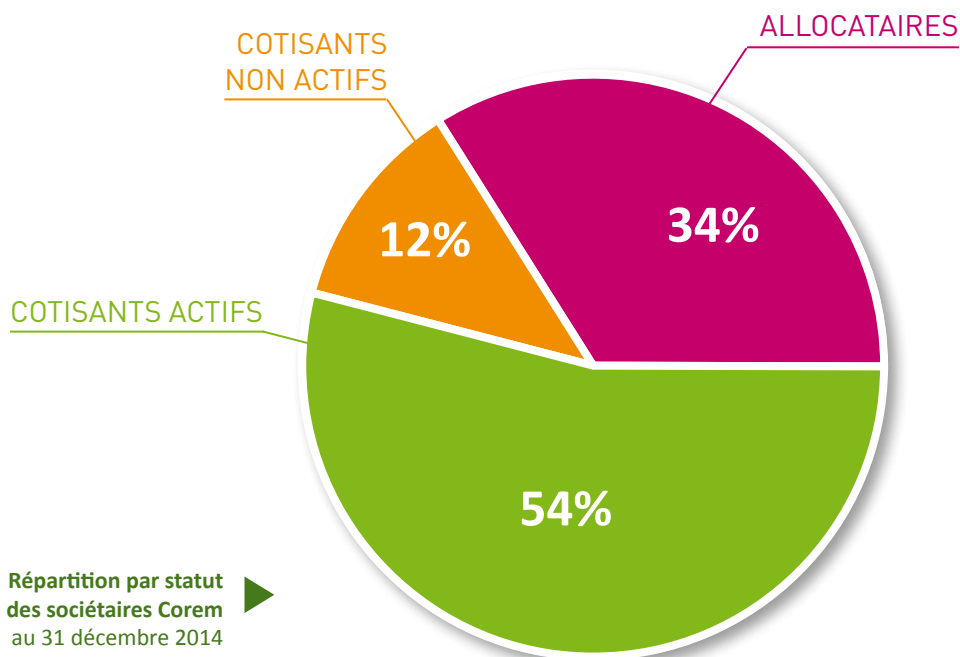
2,0 M€ de rentes servies  
48,8 M€ d'actifs

## SOCIÉTARIAT DE L'UMR



Répartition du sociétariat de l'UMR au 31 décembre 2014

## Régime Corem



Répartition par statut des sociétaires Corem au 31 décembre 2014

L'âge moyen des sociétaires Corem est de 58,80 ans :

- 52,54 ans pour les cotisants,
- 65,30 ans pour les allocataires.

La cotisation annuelle moyenne des mutualistes reste stable : 891,21 € en 2013 et 850 € en 2014 (hors rachats d'années et versements exceptionnels).

## Répartition de la cotisation annuelle moyenne par tranche d'âge

Tranche d'âge	2013	2014
Moins de 30 ans	336,50 €	322,55 €
De 30 à 39 ans	514,16 €	515,29 €
De 40 à 49 ans	687,03 €	676,90 €
De 50 à 59 ans	1 062,83 €	1 012,37 €
Plus de 60 ans	2 014,19 €	1 688,38 €

Ces chiffres confirment que l'épargne dédiée à la retraite suit l'évolution des revenus des adhérents.

La rente annuelle brute moyenne versée aux allocataires dans le cadre du régime Corem s'élève à 1 585 € en 2014.

### Régime R1

Le régime R1 est fermé aux nouvelles adhésions, il comprend au 31 décembre 2014 :

- 81 % d'allocataires,
- 19 % d'adhérents en attente de la liquidation de leurs droits ou cotisants « suspendus ».

L'âge moyen des sociétaires R1 est ainsi 75,50 ans en 2014.

La rente annuelle moyenne versée aux allocataires dans le cadre du régime R1 s'élève à 1 147 € en 2014.

### Régime R3

Fermé aux nouvelles adhésions depuis le 31 décembre 2004, le régime R3 est constitué :

- Des droits à rente acquis dans le cadre de contrats collectifs souscrits auprès de l'UMR à l'attention des fonctionnaires détachés ou mis à disposition (MAD) et des Responsables de l'Economie Sociale (RES).
- Des droits à rente dont bénéficient les adhérents qui, entre 1973 et 1986, ont opté pour le versement d'une allocation vieillesse annuelle en lieu et place du contrat Prestation Invalidité Décès (PID) de la MGEN.

Il comprend au 31 décembre 2014 :

- 85,10 % d'allocataires
- 14,90 % d'adhérents en attente de la liquidation de leurs droits ou cotisants « suspendus »

### Régime Corem co

Corem co est un régime de retraite supplémentaire à cotisations définies dit « article 83 », souscrit par une entreprise au profit de ses salariés dans le cadre d'un contrat collectif obligatoire.

Il comprend au 31 décembre 2014 :

- 63,80 % de cotisants,
- 35,59 % d'adhérents en attente de la liquidation de leurs droits ou cotisants « suspendus »,
- 0,61 % d'allocataires.



AVANT-PROPOS

PROFIL DE L'UMR

▶ **FAITS MARQUANTS**

13

[ 14 ] Conjoncture

[ 14 ] Ajustement des régimes

[ 15 ] Confirmation du calendrier de mise œuvre de Solvabilité II

GOUVERNANCE ET MUTUALITÉ

UNE ENTREPRISE, DES HOMMES

DÉVELOPPEMENT ET MARKETING

LA GESTION RETRAITE AU SERVICE DE NOS SOCIÉTAIRES

GESTION DES ACTIFS

ÉQUILIBRE ET PÉRENNITÉ

GESTION DES RISQUES ET CONTRÔLE INTERNE

COMPTES SOCIAUX

ANNEXE

## CONJONCTURE

Les compléments de retraite volontaire par capitalisation, font face en 2014 à un contexte exceptionnel qui bouscule les modèles établis et nécessite des adaptations.

### La baisse des taux d'intérêt à des niveaux historiquement bas

L'UMR fait fructifier l'épargne de ses sociétaires en adaptant ses placements à ses engagements. Les emprunts d'Etat (OAT) n'en finissent pas de baisser. Ils rapportaient encore 4,5 % en 2007, ils ne rapportent plus que 1,4% en moyenne en 2014. Et nous sommes en dessous de 1% fin 2014.

Il est donc nécessaire d'adapter nos objectifs de performance en termes de gestion d'actifs et indirectement de rendement servi à nos assurés.

### La poursuite de l'amélioration de l'espérance de vie

Une bonne nouvelle pour chacun d'entre nous, qui nous conduit à verser une rente plus longtemps.

### La réglementation européenne dite Solvabilité II

Cette réglementation fait peser un risque fort sur nos équilibres financiers. La réglementation Solvabilité II vise à garantir que les assureurs disposent des fonds nécessaires pour couvrir les risques inhérents à leur activité. En résumé, plus une activité sera risquée, plus l'assureur devra provisionner des fonds pour faire face à ce risque. C'est le changement principal apporté par cette directive. Chaque risque fait ainsi l'objet d'une évaluation spécifique. L'appréciation de ces risques se fait sur une durée annuelle. C'est en cela que la Directive est inadaptée aux activités de retraite et nous contraint à augmenter fortement le montant de nos provisions pour faire face à un risque qui ne se pose pas en réalité pour nos organismes qui gèrent une épargne bloquée à très long terme.

La conjonction simultanée de ces trois facteurs rend la situation exceptionnelle : taux bas, nouvelle réglementation Solvabilité II et longévité. Non pas que chaque variable ne pouvait pas être anticipée, mais leur conjonction était imprévisible. Ce qui a conduit l'UMR à prendre des mesures courageuses pour préserver l'avenir de ses régimes et les rentes de ses sociétaires. Il était impératif d'agir pour garantir l'équité et la solidarité entre les différentes générations de retraités / sociétaires si nous ne voulons pas que les plus jeunes d'entre nous soient pénalisés.

## AJUSTEMENT DES RÉGIMES

L'Assemblée générale du 18 novembre 2014 a pris les mesures suivantes :

### Pour le régime Corem

117 000 adhérents touchent déjà une rente. Ils ne sont pas concernés par ces mesures et le montant de la rente ne sera pas modifié.

Pour les 223 000 sociétaires qui cotisent encore pour toucher une rente dans quelques années, le plan propose des mesures qui sont assez proches de celles prises pour sauvegarder les régimes généraux auxquels cotisent tous les Français.

- Porter de 60 à 62 ans l'âge de référence pour bénéficier d'une rente à taux plein.
- Augmenter les cotisations : c'est-à-dire réduire le taux d'escompte à 1,5%, ce qui se traduira par une augmentation de la valeur d'acquisition du point.

## Pour le régime R1

L'UMR a repris en 2002, en accord avec les autorités de tutelle, les engagements du régime R1. C'est un régime fermé qui n'accueille plus de nouveaux cotisants. L'essentiel des sociétaires du R1 touchent déjà une rente (109 000 sociétaires) ou s'apprêtent à la toucher (25 000 sociétaires).

Face à la conjoncture actuelle, l'UMR n'a eu d'autre choix que d'ajuster les rentes pour garantir que ses sociétaires continueront à toucher une rente à vie. Les mesures prises se traduisent par une baisse d'un tiers environ de la rente versée.

Ces mesures sont définitives : en effet, les rentes ne pourront plus être baissées à l'avenir du fait de la conversion du régime R1 en branche 20.

## Communication des décisions

L'UMR s'est mobilisée pour informer les sociétaires de ces mesures. Des courriers d'information détaillant le plan proposé leur ont été adressés en amont de l'Assemblée générale puis lorsque ces mesures ont été votées.

En complément du site internet et du forum consacré aux sociétaires, un numéro d'information dédié a été ouvert pour répondre aux questions que ces mesures pouvaient susciter. Des conseillers mutualistes ont été mis à la disposition de nos sociétaires pour les conseiller au mieux de leur intérêt.

## CONFIRMATION DU CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE DE SOLVABILITÉ II

L'entrée en vigueur de Solvabilité II est désormais fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Du point de vue réglementaire, l'année 2015 sera marquée par deux dates particulières :

- 31 mars 2015 : Fin de la période de transposition de la Directive Solvabilité II en droit français ;
- 1<sup>er</sup> avril 2015 : Début de certaines procédures d'approbation (modèle interne, utilisation des mesures branches longues).

En parallèle, les compagnies d'assurance doivent répondre à l'exercice préparatoire 2015 mis en place par l'ACPR. Cet exercice se découpera en plusieurs phases :

- 3 juin : Remise du Reporting annuel et du rapport narratif
- 18 septembre : Remise du rapport ORSA préparatoire
- 25 novembre : Remise du Reporting du 3<sup>ème</sup> trimestre





AVANT-PROPOS

PROFIL DE L'UMR

FAITS MARQUANTS

► **GOUVERNANCE ET MUTUALITÉ**

17

[ 18 ] Les instances de gouvernance

[ 19 ] Les comités d'experts spécialisés

[ 20 ] L'expertise extérieure

[ 20 ] Le contrôle et l'audit

[ 22 ] La participation et l'information des sociétaires

UNE ENTREPRISE, DES HOMMES

DÉVELOPPEMENT ET MARKETING

LA GESTION RETRAITE AU SERVICE DE NOS SOCIÉTAIRES

GESTION DES ACTIFS

ÉQUILIBRE ET PÉRENNITÉ

GESTION DES RISQUES ET CONTRÔLE INTERNE

COMPTES SOCIAUX

ANNEXE

## LES INSTANCES DE GOUVERNANCE

### L'Assemblée générale

L'Union Mutualiste Retraite est une union de personnes morales.

A ce titre, son Assemblée générale est composée de délégués des groupements adhérents à l'UMR (Mutuelle Générale de l'Education Nationale, MGEN Filia, La Mutuelle Générale, MFP Retraite, Union Nationale de Prévoyance de la Mutualité Française, Fédération des Mutuelles de France, Mutuelle Retraite Européenne). Les décisions, régulièrement prises par ces délégués, sont opposables aux sociétaires (cotisants et allocataires) des régimes de retraite supplémentaires.

Tous les groupements adhérents, organismes mutualistes, ont vocation à représenter les sociétaires, personnes physiques, qui bénéficient des prestations et services de l'Union.

L'Assemblée générale du 25 juin 2014 a été l'occasion pour tous les délégués des groupements adhérents de s'exprimer sur la gestion de l'exercice 2013 et approuver les axes de développement et les perspectives pour l'exercice 2015.

### Composition des délégations :

Collège	Education (MGEN)	Fonction Publique (MFP Services)	Communication (La Mutuelle Générale)	Mutualité Interprofessionnelle (UNPMF/MGEN Filia)	Mutuelle Européenne (MRE)	Mutuelles de France (FMF)
Nombre de délégués	55	12	8	4	10	2
<b>TOTAL</b>	<b>91 délégués</b>					

Une Assemblée générale a par ailleurs été convoquée à titre extraordinaire le 18 novembre 2014 afin de décider des mesures d'ajustements des régimes pour assurer leur sauvegarde.

### Le Conseil d'administration

#### ► La composition du Conseil d'administration et son évolution

Au 31 décembre 2014, le Conseil d'administration de l'Union Mutualiste Retraite est composé de 24 membres. Il reflète l'identité du sociétariat de l'UMR.

6 collèges y sont représentés :

- Le collège « Education » par 15 membres.
- Le collège « Fonction Publique » par 4 membres.
- Le collège « Communication » par 2 membres.
- Le collège « Mutualité Interprofessionnelle » par 1 membre.
- Le collège « Mutualité Européenne » par 1 membre.
- Le collège « Mutuelles de France » par 1 membre.

Les membres du Conseil d'administration de l'Union sont élus parmi les délégués de l'Assemblée générale pour une durée de 6 ans. Le Conseil d'administration est renouvelable par tiers tous les deux ans.

## ► Le fonctionnement 2014 du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration établit les objectifs stratégiques et la politique générale de l'Union Mutualiste Retraite. Il en contrôle et en oriente la gestion. Il désigne les membres des comités d'experts, approuve les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs stratégiques qu'il définit, veille à la mise en œuvre du programme de gestion et de contrôle de l'UMR.

Les statuts de l'UMR prévoient les règles suivantes quant au fonctionnement du Conseil d'administration : toute décision ou délibération requiert la présence de la moitié des membres au moins.

Les décisions et délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents.

Le Conseil d'administration s'est réuni 7 fois au cours de l'exercice 2014 (séances des 9 avril, 3 juin, 25 juin, 23 septembre, 1<sup>er</sup> octobre, 4 novembre et 18 décembre). Le taux de participation des membres du Conseil d'administration aux réunions du Conseil d'administration est de 62%.

## ► Les indemnités exceptionnelles et les avantages de toute nature des administrateurs

Conformément à l'article L.114-26 du Code de la mutualité, l'Assemblée générale de l'Union Mutualiste Retraite, a décidé, lors de sa réunion ordinaire du 24 juin 2013, d'attribuer pour l'année 2014 au Président de l'Union, des indemnités exceptionnelles nettes correspondant au plafond de la Sécurité Sociale, en raison des attributions permanentes qui lui sont confiées.

Pour l'exercice 2014 et pour l'ensemble des membres du Conseil, seuls des frais de téléphone, de déplacement et de séjour ont été pris en charge pour un montant de 32 720 €. Comme les années précédentes, le président de l'Union a renoncé à l'indemnité qui lui avait été allouée par l'Assemblée générale du 24 juin 2013.

## LES COMITÉS D'EXPERTS SPÉCIALISÉS

Le Conseil d'administration a créé en son sein 2 comités d'experts (Comité Actif-Passif, Comité Développement). Ces comités, installés sur les cœurs de métiers de l'Union Mutualiste Retraite, ont un rôle consultatif et permettent au Conseil d'administration de profiter pleinement des compétences et de l'expertise des personnalités qualifiées, membres indépendants et bénévoles de ces comités.

La désignation d'une personnalité qualifiée en vue de participer aux travaux du comité interdit à l'organisme ou à l'entreprise, dans lequel elle exerce un mandat ou une fonction, de soumissionner à un appel d'offres de service sur lequel le comité est amené à se prononcer.

### Le Comité Actif-Passif

Personnalités qualifiées, membres du comité :

- Monsieur Ernest BERTHET, Directeur général des services administratifs du Sénat (en retraite)
- Monsieur Dominique EUGENE, Directeur général de Macif Gestion (en retraite)
- Monsieur Christian HEBRARD, Président de la Banque Monétaire et Financière
- Monsieur Cédric CORNU, actuaire, directeur de l'Actuariat PRO BTP
- Monsieur Gérard MENEROUD, ancien DGA de CNP Assurances

Le Comité Actif-Passif a été instauré par le Conseil d'administration du 3 juin 2014 et l'Assemblée générale du 25 juin 2014. Il vient en remplacement du Comité Surveillance des engagements et du Comité Placements.

Au cours de l'exercice 2014, les membres du comité Actif-Passif se sont réunis le 18 novembre sur les sujets suivants :

- Etude des risques des mandats obligataires R1 et COREM présentée par EGAMO
- Régimes R1 et COREM : analyse des mesures proposées en Assemblée générale le 18/11/2014
- Placements 1<sup>er</sup> bilan 2014 et perspectives 2015

## Le Comité Développement

Le Comité Développement a été instauré par le Conseil d'administration du 3 juin 2014 et l'Assemblée générale du 25 juin 2014. Il vient en remplacement du Comité Stratégie.

Le Comité Développement est chargé de faire des propositions pour le développement des différents produits gérés par l'Union et sur la politique de développement.

Ce comité est composé d'administrateurs, d'un représentant de la Direction du développement, de représentants des mutuelles partenaires de l'Union, de représentants des distributeurs actifs.

Ce comité est en cours de constitution et ne s'est pas encore réuni.

## L'EXPERTISE EXTÉRIEURE

Le pilotage des régimes de retraite par points nécessite une surveillance fine des équilibres techniques et financiers sur des horizons à très long terme.

L'UMR dispose, maintenant depuis plusieurs années, de modèles adaptés et pertinents pour le suivi de ses engagements. Les résultats de ces modèles apportent des éléments indispensables pour aider l'Assemblée générale dans ses choix (évolution de la valeur de service du point, des garanties...).

Régulièrement, l'UMR fait évoluer ses outils pour modéliser de façon plus précise les actifs financiers ainsi que les engagements de passif des différents régimes. Cette évolution des outils est également rendue nécessaire par l'évolution de l'environnement réglementaire.

L'UMR a fait le choix de disposer en interne de ces différents outils afin d'en avoir une parfaite maîtrise. Elle s'appuie toutefois sur l'expertise de sociétés externes lorsqu'elle souhaite apporter des évolutions à ses différents outils.

En 2014, l'UMR a fait appel à la société Actuaris pour l'aider à implémenter un outil de génération de scénarios économiques. Les scénarios économiques alimentent un outil de modélisation actif / passif permettant un pilotage pertinent des régimes de retraite.

Actuaris conseille également l'UMR sur le choix d'allocation d'actifs en fonction des contraintes de passif.

## LE CONTRÔLE ET L'AUDIT

### Le commissariat aux comptes

En vertu de l'article 54 des statuts de l'Union Mutualiste Retraite, le contrôle de la situation financière et des comptes annuels de l'Union est confié à un ou plusieurs commissaires aux comptes qui sont nommés pour un mandat de six exercices par l'Assemblée générale sur proposition du Conseil d'administration.

L'Assemblée générale du 14 septembre 2009, sur proposition du Conseil d'administration, a décidé de nommer, en qualité de Commissaires aux comptes, pour la durée de six exercices :

- Le cabinet KPMG, représenté par Monsieur Xavier DUPUY, en qualité de titulaire ;
- Madame Isabelle GOALEC, en qualité de suppléante.

Leur mission prendra fin à l'Assemblée générale ordinaire de 2015.

## Le cabinet d'actuariat indépendant

En vertu de l'article 55, l'Union Mutualiste Retraite s'appuie sur l'expertise et les services d'un actuaire indépendant. Le rapport établi par Monsieur Philippe BERQUIN (Galéa & Associés) au titre de l'exercice 2013 a été présenté à l'Assemblée générale du 25 juin 2014.

La mission de cet actuaire indépendant est de rapporter, annuellement, auprès de l'Assemblée générale sur la situation et les évolutions prospectives de grands équilibres techniques et financiers des régimes de retraite gérés par l'UMR.

## Le comité de médiation

Dans le respect des dispositions de l'article 53 des statuts de l'Union Mutualiste Retraite, le Conseil d'administration qui a suivi l'Assemblée générale du 25 juin 2014 a désigné, pour deux années, les médiateurs suivants :

- Madame Catherine RIGAUT (ancien directeur au département assurances de personnes d'AON)
- Madame Jacqueline ESCARD (trésorier-payeur général honoraire)
- Monsieur Jean LEVEILLE (proviseur honoraire, ancien médiateur académique)

### Récapitulatif des demandes de médiation traitées ces 3 dernières années

Objet de la médiation	2012	2013	2014
Résiliation ou rachat du contrat	10	7	9
Conditions de liquidation du complément retraite	2	3	1
Conditions de réversion du complément retraite	3	1	1
Autre motif	3	4	2
<b>TOTAL</b>	<b>18</b>	<b>15</b>	<b>13</b>

La résiliation ou le rachat du contrat reste le principal motif de médiation. Pour rappel, il est impossible de procéder à un rachat anticipé du complément retraite Corem conformément à la loi qui ne permet pas que les rentes viagères différées aient une valeur de rachat.

## Le Comité d'audit et des comptes

Dans le respect de l'article 46 des statuts de l'UMR, le Comité d'audit et des comptes est composé de 5 administrateurs de l'UMR nommés ci-dessous :

- Monsieur DORCHIES Stéphane (Nouveau Président),
- Monsieur CHAVOUET Dominique,
- Madame BRUSSEAU Régine,
- Monsieur COULOMBE Jacques,
- Monsieur THYS Dominique.

Au cours de l'exercice 2014, les membres du Comité d'audit et des comptes se sont réunis 4 fois (le 2 avril, le 12 juin, le 26 septembre et le 2 décembre) et le taux d'assiduité des membres aux réunions est de 65%.

Les comptes rendus des réunions du Comité d'audit et des comptes sont communiqués et commentés régulièrement aux réunions du Conseil d'Administration.

## ► Sujets traités lors des réunions de 2014

Dans le cadre de ses missions, les sujets traités par les membres du Comité d'audit et des comptes ont été les suivants :

- Rencontre avec les Commissaires aux comptes :
  - > Présentation et discussion de l'audit des comptes 2013,
  - > Présentation et discussion du rapport d'intervention intérimaire portant sur l'exercice 2014,
- Echange sur l'audit interne :
  - > Suivi de la mise en place des recommandations suite aux missions d'audit,
  - > Présentation des rapports de missions d'audit réalisées,
- Le suivi de l'information comptable et financière. Le comité d'audit et des comptes est régulièrement informé de l'exécution budgétaire de l'exercice ainsi que l'état des placements,
- Examen du budget 2015,
- Validation du plan annuel d'audit 2015.

## ► Rapports adressés aux membres du Comité d'audit et des comptes en 2014

- Rapport audit « Corem co »,
- Rapport audit « Investissements financiers »,
- Validation de l'étendue de la mission « Gestion Coremimmo »,
- Rapport de mission « Suivi de gestion des réclamations ».

## LA PARTICIPATION ET L'INFORMATION DES SOCIÉTAIRES

L'Union Mutualiste Retraite a mis en place différents outils et temps forts visant à favoriser les échanges entre les mutualistes et permettant une juste information de chacun sur les résultats de l'Union et sur les projets à venir.

### La communication sur le site [www.corem.com](http://www.corem.com)

Pendant la période qui s'étend du Conseil d'administration (mars ou avril) à l'Assemblée générale en juin, chaque sociétaire peut librement consulter au sein de l'espace « Adhérents » la documentation destinée aux délégués de l'Assemblée générale. Le projet de rapport annuel, les propositions de modifications statutaires et réglementaires, la liste des délégués convoqués sont en ligne et consultables. Les adhérents ne disposant pas de ressources informatiques peuvent obtenir communication de ces dossiers sur simple demande.

Outre ces éléments, chaque sociétaire peut y consulter l'historique des rapports annuels ainsi que des revues « Dialogue ».

L'espace adhérents du site a ainsi pour objectif de répondre aux exigences de transparence sur la gestion des régimes et de permettre la formulation en ligne de demandes de modifications à apporter au dossier sociétaire.

### La revue Dialogue

Chaque année l'UMR édite deux numéros de Dialogue qui sont adressés à l'ensemble des sociétaires :

- A l'issue du Conseil d'administration d'avril, pour les informer des résultats de l'année écoulée et de l'ordre du jour de la prochaine Assemblée générale ;
- A l'issue de l'Assemblée générale, pour les informer des principales décisions prises par leurs délégués, en leur nom, notamment en ce qui concerne les modalités de fonctionnement des compléments retraite et de la garantie décès.

## Les réunions régionales

En préparation de l'Assemblée générale, l'UMR organise des réunions régionales auxquelles chaque mutualiste est invité. Ces réunions annuelles permettent à l'UMR de mieux connaître les attentes de ses sociétaires et de répondre en direct à leurs questions.

Pour toucher un plus grand nombre de sociétaires, l'UMR propose également, depuis 2013, une réunion d'informations virtuelle diffusée dans l'espace Adhérents du site internet ([www.corem.com](http://www.corem.com)). Les sociétaires peuvent y participer en posant leurs questions en ligne.

## Le droit d'initiative mutualiste

Afin de renforcer la participation des mutualistes, l'Union a inscrit, dans ses statuts, la possibilité de soumettre une proposition à l'Assemblée Générale lorsqu'elle est signée par 100 sociétaires au moins. Le formulaire « droit d'initiative mutualiste » est accessible au sein de l'espace « Adhérents » du site [www.corem.com](http://www.corem.com).

## Le forum de discussion

Le forum des adhérents compte désormais 4 années d'existence. La fréquentation du forum a été conforme à celle qu'elle a connue depuis sa création les huit premiers mois de l'année 2014. L'envoi des courriers aux sociétaires annonçant les mesures soumises à l'Assemblée générale, au mois d'octobre 2014, a créé un vrai point de rupture et a entraîné une forte augmentation de l'utilisation du forum, par vagues successives : l'après Assemblée générale du 18 novembre, le second envoi de courriers concernant la mesure exceptionnelle de liquidation.

Quelques chiffres :

- au 31/12/2014, près de 3 400 membres étaient inscrits, contre 2 200 l'an passé (augmentation de 65%),
- 36 nouveaux sujets (contre 24 l'an passé), soit un total de 113 discussions ouvertes,
- Presque 34 000 consultations sur ces sujets ont été recensées, soit une progression de 145% par rapport à l'an passé.

652 messages ont alimenté les échanges, concentrés quasiment exclusivement sur le dernier trimestre de l'année. Les sujets qui ont le plus mobilisé le lectorat sont ceux en lien avec les mesures prises lors de l'Assemblée générale : « Assemblée générale 2014/Régionales », « à propos de mon complément retraite » ou « discussion générale ».

L'augmentation soudaine de l'utilisation et de la fréquentation du forum, conjuguée au contexte particulier de la fin de l'année ont modifié sa vocation première qui était d'offrir un lieu d'échanges entre adhérents. Désireux de garantir la même transparence, liberté d'expression et démarche pédagogique concernant le fonctionnement technique des produits R1 et COREM, le suivi du forum a été renforcé, afin d'assurer des réponses réactives et étayées juridiquement. Cependant, le forum gagnerait en clarté et facilité d'utilisation en simplifiant l'arborescence. En effet, la multiplicité des sujets, les questions en doublon nuisent à son attractivité.

L'augmentation du nombre d'utilisateurs a conforté les demandes d'évolutions du forum déjà présentées par le passé. Elles concernent essentiellement le lien à l'adhérent avec le développement de fonctionnalités concernant les services en ligne. Il a été rappelé, lors de différents posts, que des travaux sont en cours et une première étape verra le jour avec la mise à disposition dans un espace sécurisé des relevés fiscalité de 2015 à compter du mois de mai.





AVANT-PROPOS

PROFIL DE L'UMR

FAITS MARQUANTS

GOUVERNANCE ET MUTUALITÉ

▶ **UNE ENTREPRISE, DES HOMMES**

25

[ 26 ] Données sociales au 31/12/2014

DÉVELOPPEMENT ET MARKETING

LA GESTION RETRAITE AU SERVICE DE NOS SOCIÉTAIRES

GESTION DES ACTIFS

ÉQUILIBRE ET PÉRENNITÉ

GESTION DES RISQUES ET CONTRÔLE INTERNE

COMPTES SOCIAUX

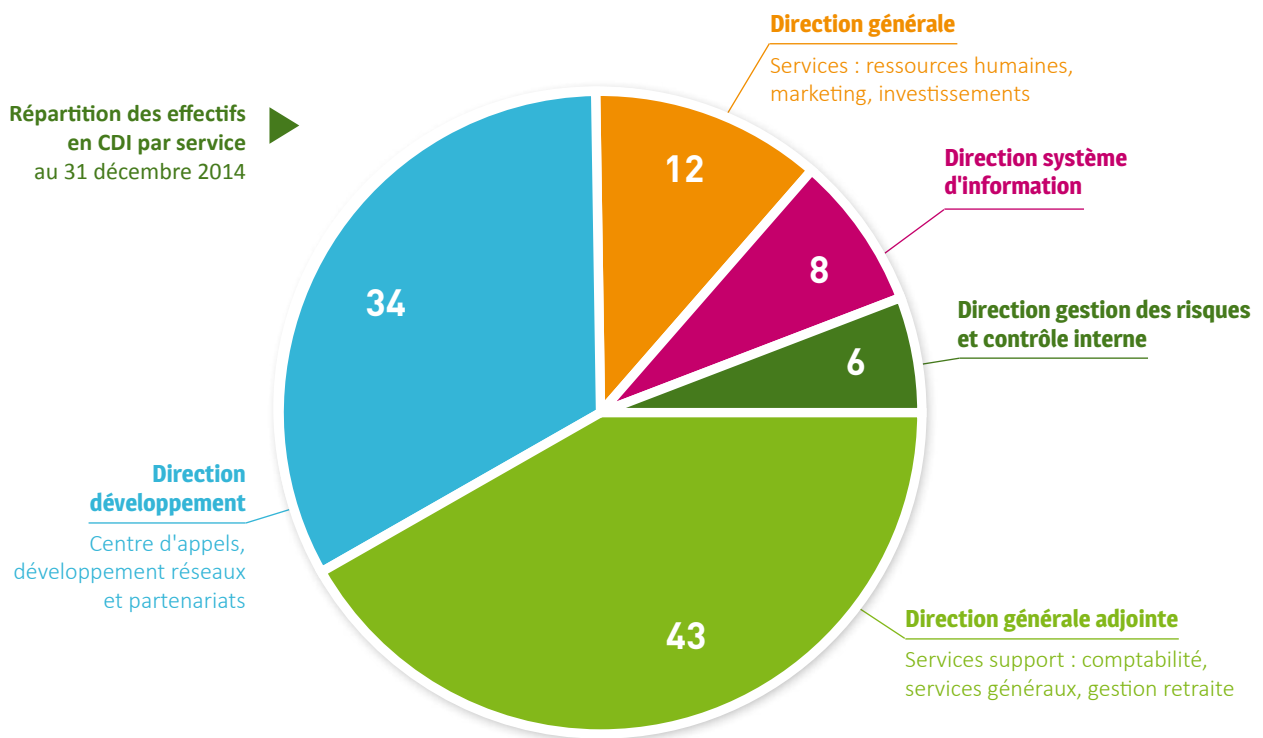
ANNEXE

## DONNÉES SOCIALES AU 31/12/2014

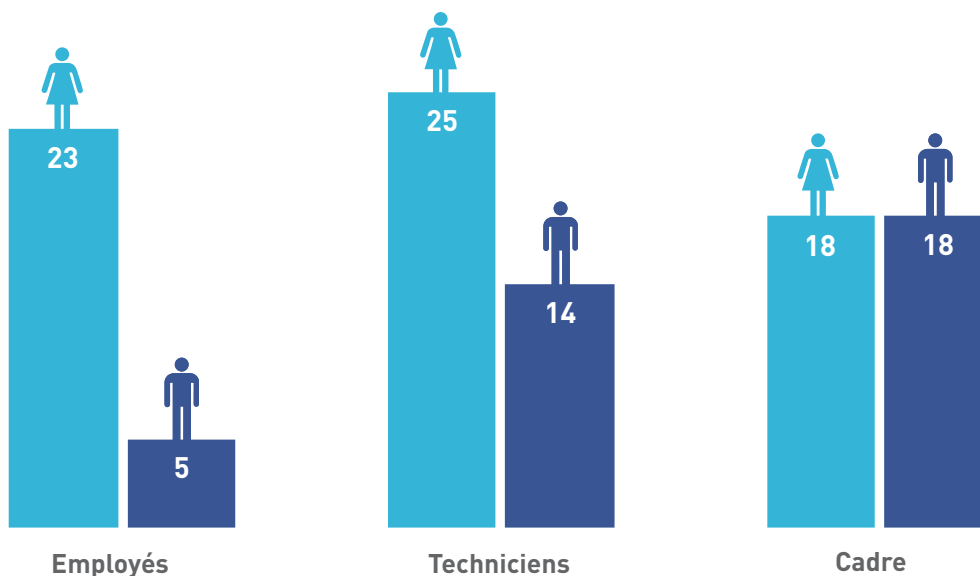
### Evolution des effectifs depuis 2003

Au 31 décembre 2014, l'UMR comptait 103 collaborateurs en CDI, soit 98,11 ETP (équivalent temps plein) en poste. Les femmes représentent 64 % des salariés, les hommes 36 %.

L'ancienneté moyenne du personnel inscrit en CDI au 31/12/2014 est de 8,27 ans.

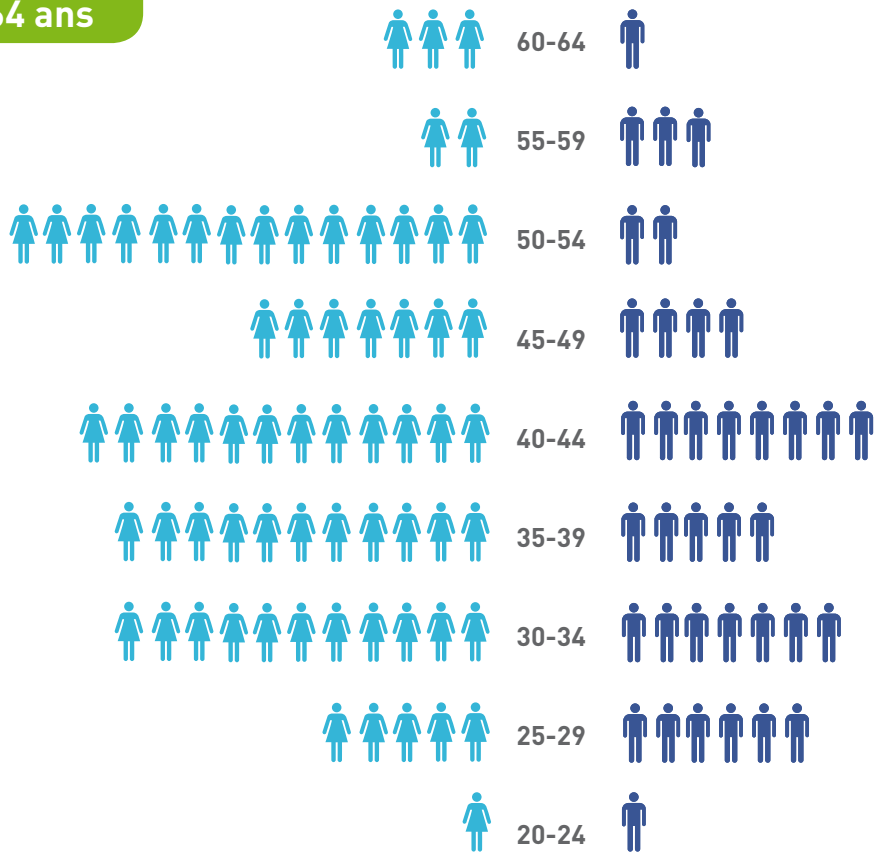


Répartition des effectifs en CDI par sexe au 31 décembre 2014

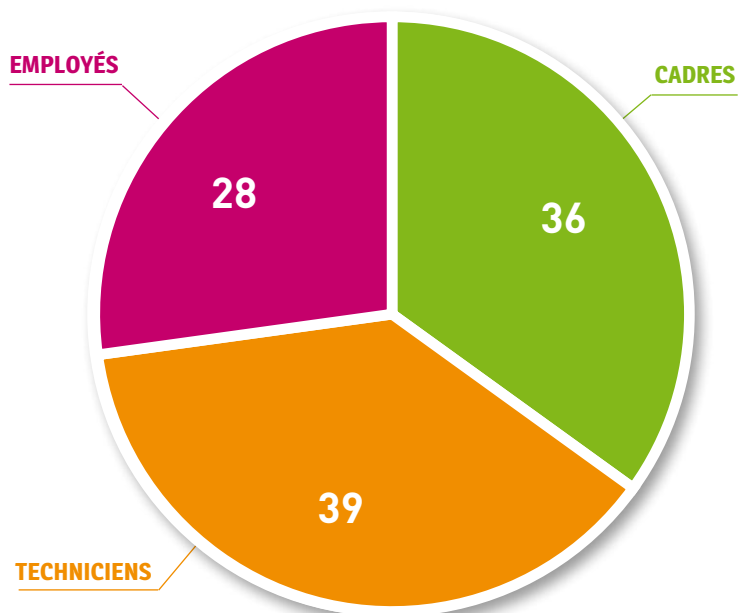


Répartition des effectifs en CDI par âge  
au 31 décembre 2014

Moyenne d'âge :  
**41,64 ans**



Répartition des effectifs  
en CDI par catégorie  
au 31 décembre 2014



## Contrats à durée déterminée

L'UMR a eu recours à 43 CDD tout au long de l'année soit l'équivalent de :

- 5,4 Equivalent Temps Plein (ETP) pour répondre aux besoins de l'entreprise lors des pics d'activité
- 2,6 ETP pour pallier les absences des collaborateurs

soit un total de 8 ETP

En totalisant les CDI/CDD, l'UMR a employé et rémunéré 107,2 salariés ETP sur toute l'année 2014.

## Recrutement

L'UMR a recruté 5 personnes en CDI (4 hommes et 1 femme), dont 3 collaborateurs de 25 ans et moins et un collaborateur senior âgé de plus de 55 ans, durant l'année 2014 conformément à ses engagements en matière de lutte contre les discriminations à l'embauche et dans la perspective de la mise en place de son accord « Intergénérationnel ».

## Formation Professionnelle 2014

La politique de l'UMR en matière de formation reste bien supérieure aux exigences du législateur sur ce sujet.

Dans la continuité de ce qu'elle a initié depuis de nombreuses années, l'UMR participe, via son plan de formation, à la maîtrise de l'ensemble des évolutions (économiques, technologiques, réglementaires, etc...) auxquelles elle est, ou va être, confrontée dans les mois et années à venir.

Seule une anticipation, grâce à l'adaptation permanente des compétences disponibles et des compétences requises, peut lui permettre d'y faire face.

Cela se traduit concrètement par un personnel formé à 96 %, 2 396 heures de formation dispensées pour un coût global de 150 805 € soit 3,5 % de la masse salariale.

## Les 10 meilleures rémunérations

Le montant global des rémunérations versées aux dix personnes les mieux rémunérées de l'entreprise en 2014 s'élève à 985 678 €.

AVANT-PROPOS

PROFIL DE L'UMR

FAITS MARQUANTS

GOUVERNANCE ET MUTUALITÉ

UNE ENTREPRISE, DES HOMMES

 **DÉVELOPPEMENT ET MARKETING**

29

[ 30 ] Préparer sa retraite, 1<sup>er</sup> motif d'épargne en France

[ 30 ] Les outils et les services génériques sur la retraite

[ 31 ] Les outils et les services à destination des partenaires

[ 34 ] Développement de la protection des adhérents

[ 34 ] Renforcement de nos procédures LCB-FT auprès de nos partenaires

LA GESTION RETRAITE AU SERVICE DE NOS SOCIÉTAIRES

GESTION DES ACTIFS

ÉQUILIBRE ET PÉRENNITÉ

GESTION DES RISQUES ET CONTRÔLE INTERNE

COMPTES SOCIAUX

ANNEXE

## PRÉPARER SA RETRAITE, 1<sup>ER</sup> MOTIF D'ÉPARGNE EN FRANCE

Face à l'importance des enjeux liés à la préparation de la retraite et à la multitude des études publiées en 2014, l'UMR poursuit ses efforts engagés en matière d'image et de légitimité en tant que fournisseur de solutions adaptées aux situations individuelles.

**La retraite et son financement restent un sujet de préoccupation majeur pour les Français.** Les inquiétudes sur le montant de la retraite et le déficit d'information encouragent les actifs à se préparer.

Depuis 2010, plusieurs réformes des retraites ont été votées, retardant l'âge légal de départ à 62 ans et allongeant la durée de cotisation à 43 ans à partir de 2020. Pourtant, le système est toujours déficitaire et la question d'une nouvelle réforme se pose (Étude IPSOS/UMR : 78% des français pensent que l'âge légal de départ en retraite sera repoussé au-delà de l'âge actuel de 62 ans dans les années qui viennent).

Selon le 13<sup>ème</sup> Observatoire des retraites IPSOS/UMR, 78% des actifs sont inquiets de leur niveau de vie à la retraite et 84% d'entre eux s'inquiètent du montant de celle-ci. Si les réformes successives invitent à s'intéresser au sujet de plus près, seuls 3 actifs sur 10 s'estiment suffisamment informés sur leurs droits à la retraite et leurs besoins financiers futurs (4<sup>ème</sup> baromètre publié par le cabinet DELOITTE).

Les actifs sont toujours confrontés à un déficit important d'information. Les Français se préparent ainsi dès 45 ans en moyenne, soit un temps de préparation deux fois supérieur à celui des retraités actuels. Les plus jeunes anticipent beaucoup plus que les générations antérieures la démarche de préparation de la retraite...

S'assurer un niveau de vie suffisant est le principal objectif de la préparation de la retraite. 1 actif sur 2 épargne déjà dans l'objectif de se constituer un revenu satisfaisant (dont 40% des 25-34 ans). L'épargne personnelle est donc un recours de plus en plus systématique.

## LES OUTILS ET LES SERVICES GÉNÉRIQUES SUR LA RETRAITE

Parmi les axes de développement en matière d'épargne retraite, l'accompagnement personnalisé et l'accès à de l'information utile sont plébiscités par toutes les études.

Les bancassureurs dominent le marché de l'épargne retraite captant ainsi l'essentiel du chiffre d'affaires total. L'approche imposée est donc très souvent industrialisée et standardisée. Face à cette uniformisation du conseil, l'approche personnalisée et structurée représente un axe fort de croissance.

Experte en matière d'épargne retraite, l'UMR accompagne ses partenaires distributeurs en leur proposant des solutions et des services « sur mesure », gérés par un interlocuteur dédié qui leur assure des prestations personnalisées de qualité, au bénéfice des sociétaires.

en 2014

### 6 324

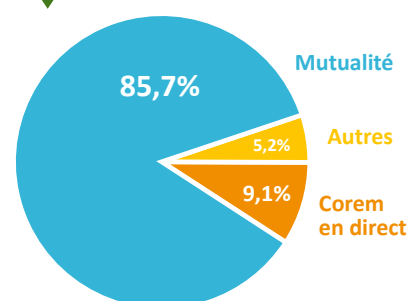
nouvelles adhésions



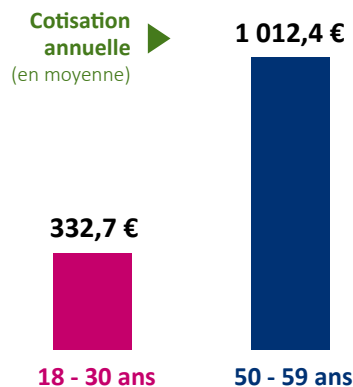
### 10,8 M d'€

de chiffre d'affaires

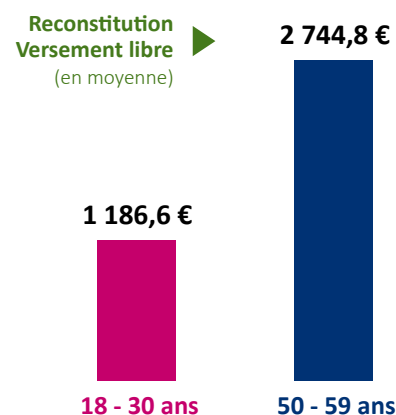
Poids des canaux de distribution



Cotisation annuelle (en moyenne)



Reconstitution Versement libre (en moyenne)



## Informations et actualités sur la retraite

La « lettre UMR » informant des dernières actualités sur la retraite : Réforme des retraites, stratégie à conduire pour préparer au mieux sa retraite, informations sur les différents régimes de retraite en France,

L'observatoire de la retraite IPSOS/UMR/Liaisons sociales : Un baromètre et des thématiques qui permettent de mesurer le ressenti des Français face à leur retraite,

Planet Corem : Des actualités synthétisées en quelques mots sur ce site dédié à nos partenaires.

## L'audit retraite

L'expertise de l'UMR au service d'une approche conseil à forte valeur ajoutée : Un document synthétique et simple, personnalisé pour chacun des prospects, des analyses pragmatiques et adaptées, un inventaire de l'ensemble des organismes à contacter lors de la liquidation de la retraite de base.

## Entretien retraite

Un véritable outil d'aide à la décision : Vérification des droits acquis auprès des caisses de retraite obligatoires (sécurité sociale, RSI, ARRCO, AGIRC...), calcul des droits acquis au regard de la législation en vigueur, calcul des droits restant à acquérir, sur la base d'hypothèses définies conjointement (dates éventuelles de départ en retraite, projections des revenus à prendre en compte...), étude des droits de réversion, optimisation et élaboration de stratégies personnalisées de départ à la retraite.

## LES OUTILS ET LES SERVICES À DESTINATION DES PARTENAIRES

### Formation

Dans le cadre de notre logique d'accompagnement vers des réseaux de distribution de plus en plus diversifiés, l'UMR a créé un socle de formation pouvant répondre à l'ensemble des questions posées par les adhérents.

Cette évolution indispensable de la formation implique, à partir d'une présentation commune, d'adapter les modules à chacun des profils de nos partenaires, tout en tenant compte de l'existant en matière de méthode de vente ou de management.

Il est également incontournable de dispenser, au-delà du produit, des connaissances plus générales sur l'environnement de la retraite afin d'améliorer l'approche conseil de nos apporteurs dans un environnement en perpétuel mutation.

### Le service des conseillers mutualistes

- Apporte un soutien technique et commercial auprès du réseau,
- Développe le portefeuille prospects dont il a la charge dans le respect de la politique commerciale de la mutuelle,
- Les conseillers mutualistes participent également, dans le cadre de renfort, à la prise en charge des flux d'appels de sociétaires.

en 2014



8 conseillers

18 569 prospects

12 007 contacts argumentés

1 398 EPC réalisées

569 adhésions

## Le service des téléconseillers

Le service des téléconseillers accueille et traite les demandes téléphoniques des sociétaires dans les étapes de la gestion administrative et technique de leurs contrats et contribue au développement commercial de la mutuelle.

### ► Conseil et accompagnement des sociétaires

Gestion commerciale et administrative

Conseils

Estimations

Evaluations

Réponses

Une plateforme téléphonique dédiée,  
disponible du lundi au vendredi de 9 heures à 18 heures

en 2014

## 15,3 téléconseillers

38 642 contacts  
téléphoniques

Taux de prise en charge  
téléphonique : 93%

4 976 demandes  
commerciales traitées

## Supports de communication et outils 2014

Le dispositif global Communication et Marketing est mis en œuvre par un service marketing resserré en interne (un Directeur et une assistante Marketing) en collaboration avec des agences ou des prestataires, intervenant dans plusieurs domaines.

L'UMR peut proposer, à la demande, un accompagnement personnalisé du marketing : Mini Audit interne, structuration d'un plan marketing retraite, propositions d'actions...

## Le dispositif de Communication/Marketing UMR pour ses partenaires

Le dispositif global de communication de l'UMR est organisé en 3 logiques, permettant de toucher tous les publics, à différents niveaux :

- Logique B2C (UMR vers le PUBLIC), il s'agit d'accroître la notoriété et l'image de l'UMR.
- Logique B2B (UMR vers le RÉSEAU de distribution - nos partenaires), c'est l'accompagnement commercial du réseau de distribution.
- Logique B2C2B (UMR vers le PUBLIC vers le RÉSEAU de distribution), c'est l'accompagnement commercial grand public.

## Les outils Marketing pour nos partenaires

### ► Deux espaces sur les sites web dédiés à nos partenaires

- Un espace partenaire sur le site corem.com – pour les directions nationales,
- ... Et le site « Planet Corem » dédié aux conseillers mutualistes partenaires.

### ► Les supports terrain pour accompagner le développement du réseau

#### Outils de commercialisation et du marketing :

Plateforme de messages par cible, documentations, PLV (publicité sur le lieu de vente), Outil EPC et les règlements...





Signalétique Corem pouvant être utilisée dans les agences de nos distributeurs Corem :

Les affiches, les stickers et les présentoirs.



## ► Les films pédagogiques

2 nouveaux films pédagogiques ont été mis en ligne en 2014.

Ils mettent à la fois en valeur les avantages Corem mais permettent également de cibler une population plus jeune sur nos campagnes internet.

### Comment réconcilier les jeunes et la retraite ?



### Les 6 avantages Corem



La dernière image des 2 animations incite à télécharger l'essentiel sur la retraite



## ► Les campagnes géolocalisées

Depuis 2013, dans le cadre de ses opérations de communication, l'UMR a également fait le choix de soutenir en région ses réseaux à potentiel, avec une mise en place de communication géolocalisée afin d'animer et créer du trafic vers les agences qui commercialisent Corem.

- Des campagnes Presse Quotidienne Régionale,
- Des campagnes Internet localisées,
- Des envois de mailings,
- Des prises de RDV pour les agences partenaires.

en 2014

**28 insertions en PQR**

**20 000 courriers  
mailing envoyés**

**3 040 appels réalisés**

**366 RDV positionnés**

## DÉVELOPPEMENT DE LA PROTECTION DES ADHÉRENTS

En conformité avec la réglementation et les recommandations ACPR, le dossier d'adhésion Corem comporte un formulaire « Informations et Conseils » que le conseiller référent doit renseigner conjointement avec le futur adhérent, avant adhésion. Un guide d'utilisation est remis aux partenaires pour faciliter la mise en œuvre de ces recommandations.

En application de l'article L223-25-3 du Code de la mutualité, la mutuelle ou l'union ou tout intermédiaire qui commercialise le complément retraite Corem doit, avant l'adhésion :

- s'enquérir des connaissances et de l'expérience du futur adhérent en matière financière,
- disposer d'informations, notamment sur sa situation financière et ses objectifs de souscription,
- être en mesure de préciser les exigences et les besoins de l'adhérent ainsi que les raisons qui motivent le conseil fourni quant au contrat proposé.

Notre préoccupation permanente consiste à s'assurer que toutes les informations préalables à l'adhésion ont été fournies à l'adhérent.

## RENFORCEMENT DE NOS PROCÉDURES LCB-FT AUPRÈS DE NOS PARTENAIRES

Tout comme le secteur financier, l'UMR est assujettie à des dispositions en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT).

La connaissance du sociétaire constitue la clef de voûte d'un dispositif efficace de lutte contre le blanchiment (ses activités, ses possibilités financières, les objectifs poursuivis en souscrivant...). L'obligation de vigilance incombe en premier lieu à l'intermédiaire qui est en contact direct avec le sociétaire. Il doit assurer l'information complète et fidèle de la mutuelle et engage sa responsabilité sur ce point. Toutefois cela n'exonère pas la mutuelle de sa propre responsabilité. Pour respecter cette obligation, l'UMR a transmis à chacun de ses partenaires la procédure mise à jour pour application.

AVANT-PROPOS

PROFIL DE L'UMR

FAITS MARQUANTS

GOUVERNANCE ET MUTUALITÉ

UNE ENTREPRISE, DES HOMMES

DÉVELOPPEMENT ET MARKETING

► **LA GESTION RETRAITE AU SERVICE DE NOS SOCIÉTAIRES**

35

[ 36 ] Traitement des dossiers

[ 37 ] Un système de gestion plus performant

GESTION DES ACTIFS

ÉQUILIBRE ET PÉRENNITÉ

GESTION DES RISQUES ET CONTRÔLE INTERNE

COMPTES SOCIAUX

ANNEXE

## TRAITEMENT DES DOSSIERS

A l'écoute des sociétaires, le service gestion retraite assure la gestion des contrats de retraite individuels mais également collectifs, Corem co, ainsi que le suivi de la garantie complémentaire Décès, Corem Sérénité.

Dans le cadre d'une délégation de gestion, il gère également les cotisations des garanties additionnelles au Corem en cas de décès ou d'invalidité, assurées par la MGEN.

Le service gestion retraite participe également à des missions plus transversales, en coordination avec les actions des téléconseillers et en étroite relation avec les autres services de l'UMR, telle la préparation des envois annuels réglementaires à l'ensemble des adhérents.

### Gérer les demandes des sociétaires dans le respect de la qualité de service ...

En 2014, les modifications des contrats ont été traitées :

- par 24 gestionnaires retraite, dont 3 encadrants, spécialisés sur le traitement des actes les plus techniques, nécessitant analyse et expertise, avec un renfort en fin d'année par des gestionnaires en contrat à durée déterminée,
- par un prestataire spécialisé dans la saisie d'actes simples dont des changements d'adresse et d'état civil, suspensions ou versements exceptionnels de cotisations, demandes d'exonération des prélèvements sociaux.

Les modifications demandées par les cotisants ont été motivées, comme chaque année, par la recherche de l'optimisation de leurs compléments retraite avec l'enregistrement entre autres de :

- 9 122 versements exceptionnels,
- 7 261 modifications de plan de versements.

Les courriers des allocataires et de leurs familles ont principalement concerné des demandes d'exonération des prélèvements sociaux et de dossiers décès/ réversion :

- 16 474 demandes d'exonération de prélèvements sociaux,
- 4 666 dossiers de décès ou de réversion saisis

Suite à l'information, au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre, des décisions votées lors des Assemblées générales de l'année, l'UMR a reçu un nombre important de demandes de mise en place du complément retraite Corem :

- 15 248 liquidations saisies sur l'année tous régimes confondus (contre 10 788 en 2013).

Au total, en 2014, les gestionnaires ont traité 191 169 demandes soit une évolution annuelle de plus de 10 % (173 051 en 2013) selon la répartition ci-contre.

Afin de s'assurer de l'exhaustivité et de la qualité des saisies, dans le cadre du dispositif de contrôle interne du service gestion et de son prestataire, de nombreux contrôles sont périodiquement effectués afin de veiller à l'application des procédures. Chaque collaborateur est informé des résultats des contrôles effectués sur ses saisies afin d'améliorer ses traitements et donc la qualité de service.

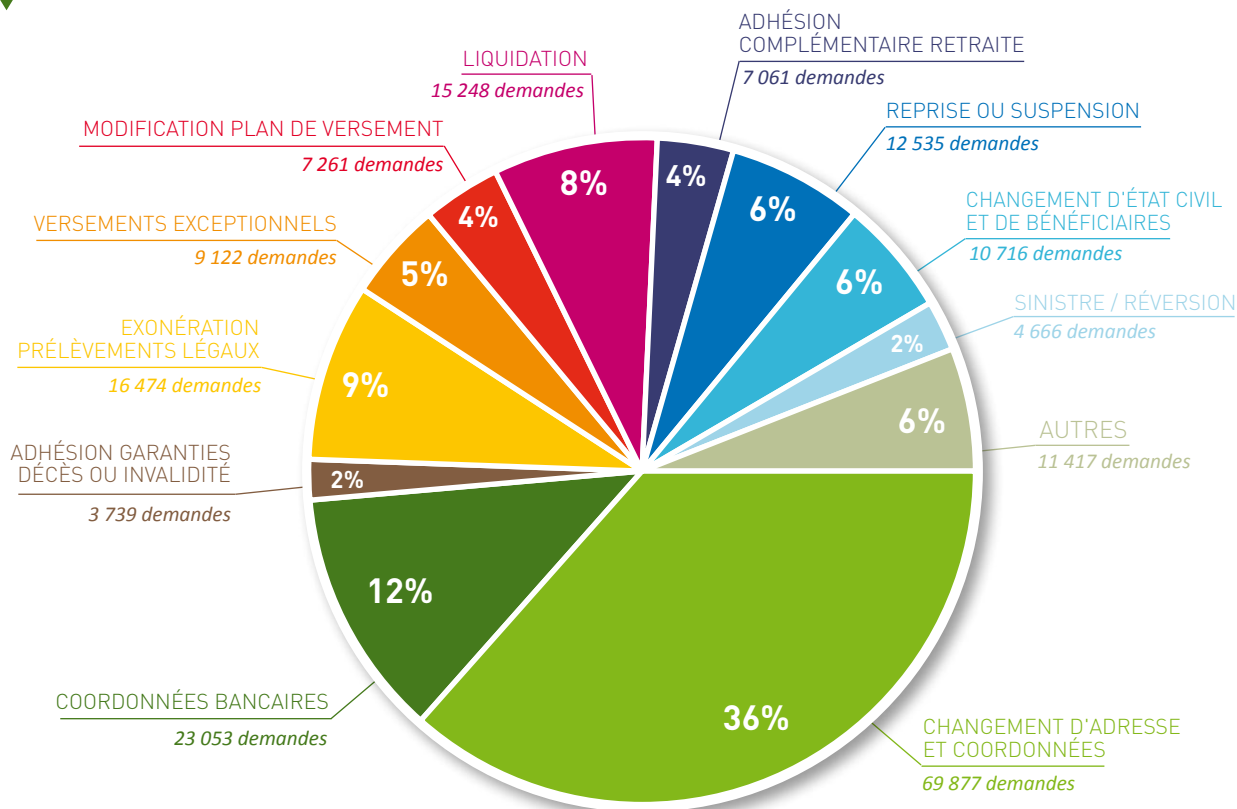
### ... et les informer sur l'évolution de leurs contrats et de la mutuelle

En 2014, trois envois ont été adressés à l'ensemble des sociétaires :

- en avril, récapitulatif des versements effectués en 2013 : attestation fiscale, accompagnée d'une notice explicative, permettant de compléter ou corriger la déclaration de revenus et, pour les cotisants, relevé de situation de leur(s) contrat(s) en cours.
- à la fin du 3<sup>ème</sup> trimestre, information de l'ordre du jour de l'Assemblée générale du 18 novembre 2014.
- en fin d'année, envoi de l'échéancier annuel 2015 : communication du montant de la cotisation ou de l'allocation 2015 et de ses modalités de règlement. A cette occasion, ont également été envoyées à chaque sociétaire les informations liées aux décisions prises par l'Assemblée générale ainsi que les nouveaux règlements à effet du 01/01/2015 qui les concernaient.

# LA GESTION RETRAITE AU SERVICE DE NOS SOCIÉTAIRES

Typologie des 191 169 demandes traitées par les gestionnaires retraite en 2014



## UN SYSTEME DE GESTION PLUS PERFORMANT

En 2014, un certain nombre de projets ont été menés pour permettre l'adaptation du système de gestion aux évolutions réglementaires.

En parallèle, la Direction des Systèmes d'Information a démarré les travaux relatifs à la mise à disposition d'un espace sécurisé dédié aux sociétaires.

Les principales fonctionnalités permettront :

- la consultation de la situation personnelle des contrats de retraite,
- la modification d'adresse et des informations personnelles,
- la simulation personnalisée du montant de rente COREM (avec ou sans réversion) sur la base des points acquis et en fonction d'un plan de cotisation défini par le sociétaire,
- l'adaptation du plan de versement en phase cotisante aux besoins de chacun,
- la mise en place du paiement par carte bleue dans un second temps.

Ce nouvel espace adhérent devra être disponible sur 2015.

Des actions sont également menées dans le cadre de la continuité d'activité. Elles ont vocation à assurer toujours plus de sécurité et un redémarrage plus rapide des activités en cas de dysfonctionnement grave.



AVANT-PROPOS  
PROFIL DE L'UMR  
FAITS MARQUANTS  
GOUVERNANCE ET MUTUALITÉ  
UNE ENTREPRISE, DES HOMMES  
DÉVELOPPEMENT ET MARKETING  
LA GESTION RETRAITE AU SERVICE DE NOS SOCIÉTAIRES

 **GESTION DES ACTIFS**

39

[ 40 ] Bilan 2014 et stratégie d'investissement par classe d'actifs

[ 42 ] Analyse des résultats 2014

[ 44 ] Gestion d'Actif sous contrainte de Passif

[ 46 ] Mise en place d'une démarche ESG

ÉQUILIBRE ET PÉRENNITÉ  
GESTION DES RISQUES ET CONTRÔLE INTERNE  
COMPTES SOCIAUX  
ANNEXE

L'intégralité du rapport sur la politique des placements est disponible sur le site [www.corem.com](http://www.corem.com).

## BILAN 2014 ET STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT PAR CLASSE D'ACTIFS

### Une année marquée par une accélération de la baisse des taux

Pour la Direction des investissements, l'année 2014 a été consacrée à la poursuite de la politique de gestion des actifs de l'Union telle que définie par le Conseil d'administration en fonction des recommandations du comité Actif/Passif et des décisions du comité des investissements. Les rendements comptables 2014 des régimes sont de 4,41% sur Corem, 2,21% sur R1 et 5,23% sur Corem co.

Sur les marchés financiers, l'année 2014 a été marquée par un fossé qui s'est creusé entre la zone euro et les Etats-Unis. Le niveau des taux d'intérêt et la parité euro-dollar auront été au centre des débats. Du côté américain, de nombreux indicateurs ont confirmé la bonne santé de l'économie tandis qu'en zone euro, la dynamique de croissance a ralenti en regard des indicateurs économiques orientés à la baisse. Ce panorama macroéconomique sombre et le spectre de la déflation ont maintenu la pression sur la Banque Centrale Européenne (BCE). Cette dernière a affiché une forte volonté de soutenir le système financier et les Etats avec des taux bas. Les conflits ukrainiens, syriens et irakiens ont étendu leurs conséquences aux relations internationales, diplomatiques et commerciales.

2014 a été une année satisfaisante pour les placements de l'Union. Pour nos régimes de retraite, la recherche de performance sur le long terme et de sécurité passe par une large diversification de classes d'actifs tournée vers le financement de l'économie. La baisse des taux et les difficultés de la première banque portugaise BES ont cependant pesé sur les performances du régime R1. Pour Corem, l'année 2014 est synonyme de belles performances. Le rendement moyen sur les douze derniers exercices ressort à 4,85% sur le régime R1 et 4,87% sur le régime Corem ; Corem co affiche un rendement moyen sur les huit dernières années de 6,08%.

### Taux/crédit

En 2014, les marchés obligataires ont été tirés par un ralentissement de l'économie européenne, des signes de stabilisation du secteur financier et une poursuite de l'éloignement du risque souverain en zone euro.

Le marché du souverain a connu une baisse significative des taux d'intérêt avec un phénomène de convergence des taux de l'ensemble des pays de la zone euro. A titre d'exemple, le taux 10 ans français et le 10 ans espagnol sont passés respectivement du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014 de 2,56% à 0,83% et de 4,15% à 1,61%.

Sur le marché des entreprises après la forte diminution constatée au premier semestre, les primes de risque se sont stabilisées en fin d'année. De manière générale, les entreprises notées Investment Grade (de AAA à BBB-) présentent des bilans de qualité ; la tendance globale est à une amélioration des notations des signatures.

Sur le marché des obligations à haut rendement (de BB+ à C), la classe d'actif aura été sous pression au second semestre 2014 entraînée par les sorties du gisement américain dans un premier temps suite aux anticipations de remontée des taux, rachats qui se sont propagés ensuite au marché européen. Dans un environnement adverse au risque, les obligations avec les notations les plus élevées ont le mieux performé.

La gestion obligataire Investment Grade (obligations notées entre BBB- et AAA) axée sur une surveillance fine des émetteurs a permis de rentrer un total de 465 M€ d'obligations en 2014. Nos gérants ont continué à privilégier la zone France et ont renforcé les subordonnées d'entreprise comme ORANGE, VEOLIA ou EDF.

Ils ont poursuivi la diversification en privilégiant les entreprises par rapport au secteur financier, ce dernier ayant un poids significatif dans les portefeuilles ; la partie Etat a été aussi renforcée. En fin d'année, la baisse des taux nous a conduit à desserrer les contraintes de gestion des mandats obligataires.



Notre principal gestionnaire EGAMO a investi sur des placements privés lorsque les conditions de diversification et de niveau de risque permettaient d'améliorer le rendement global des portefeuilles. Pour illustrer, EGAMO a rentré des obligations d'entreprise de taille moyenne (ETI) d'Eramet et de Gaumont.

La baisse des taux nous a conduit à ajuster les objectifs de rendement des portefeuilles obligataires ; une grande attention est toujours portée sur la nature des titres émis et leur rang de subordination éventuelle.

## Immobilier

En 2014, l'UMR a continué sa politique de repositionnement du portefeuille immobilier, via un arbitrage visant à céder les actifs les moins performants et les plus risqués en termes de baisse de loyer et de vacance, pour se positionner sur des actifs pérennes, situés dans des marchés les plus dynamiques, dans le cadre de baux fermes de longues durées et si possible sans effet de levier.

Le constat du marché immobilier pour l'année 2014 est que, malgré la conjoncture économique difficile, l'immobilier constitue une classe d'actifs encore attractive et correctement rémunérée par comparaison au marché obligataire. La prime de risque offerte reste intéressante, tout en se positionnant sur des actifs plus sécurisés.

Afin de maîtriser le risque, l'orientation que nous donnons à notre politique d'investissement est de se diversifier tant en termes de localisation géographique, qu'en termes de typologie d'actifs. Dans la sélection de nos investissements nous privilégions les actifs les plus liquides, tant d'un point de vue extrinsèque qu'intrinsèque, ce qui permet à la fois de sécuriser notre capital et de générer du rendement.

L'immobilier est aujourd'hui plus que jamais en perpétuelle évolution, afin de nous positionner le plus en amont possible sur les actifs les plus prometteurs nous sommes particulièrement à l'écoute de l'évolution de la demande des utilisateurs et des impératifs réglementaires (normes environnementales, accessibilité PMR...). A titre d'exemple, c'est dans ce cadre-là que nous investissons dans des immeubles de bureaux neufs et labellisés (BBC, HQE, BEPOS, BREEAM), qui permet de concilier à la fois notre engagement dans un Investissement Socialement Responsable avec les performances financières attendues.

L'UMR reste donc dans une position acheteuse, en étant particulièrement à l'écoute de l'évolution du marché, et en restant très sélective sur les acquisitions avec une attention accrue sur les fondamentaux que sont la localisation géographique, le couple rendement/risque, la qualité de construction, le respect des normes environnementales, la solidité des baux en place, la qualité des preneurs et l'adéquation entre la valeur et le prix des actifs.

## Actions

Le Groupe Ofi gère, en étroite concertation avec la direction des investissements de l'UMR, deux fonds de fonds actions dédiés : UMR Select Europe et UMR Select OCDE. Leur principal objectif est de « créer de l'alpha » pour les deux fonds, c'est-à-dire générer une performance supérieure aux indices représentatifs de l'univers de référence sur le long terme.

Malgré un contexte macro-économique et politique très morose en Europe et le ralentissement des zones émergentes, l'année boursière 2014 a été un bon cru. Le message donné par les marchés en 2014 est contradictoire avec d'un côté, celui des actions qui est positif avec une tendance haussière depuis trois ans, à peine remise en question par des phases de consolidation très courtes, et de l'autre, les marchés obligataires qui nous annoncent un monde déflationniste, particulièrement en zone euro.

En 2014, UMR Select Europe affiche un gain de 3,5% et UMR Select OCDE finit l'année en hausse de 18,5%. Les actions présentaient beaucoup d'avantages dans un « monde à taux zéro » : des dividendes élevés, des expositions à la croissance mondiale, des valorisations encore intéressantes.

Nous avons actuellement des taux d'investissement en fonds actions qui sont plutôt élevés, de près de 100% pour UMR Select Europe et 98% pour OCDE. Ils reflètent notre vision assez positive à moyen terme des marchés actions en général.

## Gestion alternative

La poche de gestion alternative, UMR Select Alternatif, clôture 2014 en hausse de 2,3 % pour une volatilité sur un an glissant de 1,8%. Alors que la volatilité refait son apparition sur les marchés financiers, la neutralisation des risques systémiques demeure le fondement de la construction du portefeuille de gestion alternative. Pour ce faire, OFI maintient une optique de long terme, en quête de gestionnaires aguerris et offrant des rentabilités de qualité.

Confrontés à des niveaux de taux peu attrayants, nous sommes à la recherche de substituts de rendement récurrent ; des fonds capables de générer une rentabilité régulière provenant de l'exposition à des actifs non liés directement aux marchés financiers. En 2014, Ofi a poursuivi sa gestion prudente et défensive du fonds de gestion alternative.

L'apport d'UMR Select Alternatif en termes d'optimisation du couple rendement/risque des différents régimes est validé par les chiffres, en particulier en période d'incertitude économique en Europe et dans un environnement macroéconomique instable. Le risque global de nos portefeuilles d'actifs s'en trouve significativement réduit.

## Investissements non cotés

L'UMR a poursuivi en 2014 la stratégie initiée dès 2003 de consacrer une part significative aux investissements non cotés (3,4% du régime Corem) en dissociant deux typologies : les actions non-cotées et les actifs d'infrastructure.

L'investissement dans l'univers des entreprises non-cotées permet une décorrélation par rapport aux marchés actions cotées, permet de participer au financement de l'économie réelle et offre des rendements intéressants assortis d'une prime d'illiquidité.

Depuis 2008, en complément des actions non cotées de PME, l'UMR a intégré dans ses investissements non cotés, une seconde typologie : les actifs d'infrastructure. Les fonds d'infrastructure ont pour objet principal de financer des projets ou des actifs d'infrastructure, en particulier dans les secteurs du transport, de l'énergie, des télécoms ou encore dans le social. La classe d'actifs d'infrastructure répond aux besoins spécifiques d'allocation des grands institutionnels, en particulier en période de crise comme aujourd'hui. La génération d'un dividende sur base annuelle et une protection contre l'inflation s'avèrent particulièrement adaptées aux contraintes de nos régimes de retraite.

## ANALYSE DES RÉSULTATS PAR RÉGIME 2014

### Régime Corem

#### ► Situation au 31 décembre 2014

Classe d'actifs	Valeur nette comptable (€)	Valeur de marché (€)	Plus ou moins values latentes (€)	Répartition (%)
Trésorerie	129 644 977	129 670 567	25 591	1,8%
Fonds obligataires	358 623 708	376 068 414	17 444 706	5,1%
Obligations	3 558 424 941	4 251 660 976	693 236 035	58,2%
Immobilier	598 870 851	674 489 166	75 618 315	9,2%
Actions	1 257 680 041	1 291 008 314	33 328 273	17,7%
Gestion alternative	330 018 823	345 069 593	15 050 771	4,7%
Investissements non cotés	156 636 163	168 757 305	12 121 142	2,3%
Infrastructures	59 929 178	72 211 021	12 281 843	1,0%
<b>TOTAL</b>	<b>6 449 828 682</b>	<b>7 308 935 356</b>	<b>859 106 674</b>	<b>100,0%</b>

L'écart entre la valeur nette comptable et la PTS s'explique par la non prise en compte des coupons courus et du remboursement de majorations attendues.

## ► Analyse des résultats 2014

Le rendement net comptable du régime Corem s'établit à 4,41% sur l'exercice 2014 soit 283M€ de résultat financier net. Le rendement moyen sur les douze derniers exercices ressort à 4,87%

Il est à noter que le montant des actifs en valeur de marché croît de 880M€ par rapport à la clôture précédente. Avec l'effet combiné baisse des taux et resserrement des primes de risques, les plus-values latentes du portefeuille obligataire sont passées de 168M€ à 693M€. Grâce à la nette hausse des fonds de fonds actions, la poche actions affiche, après comptabilisation de 119M€ de plus-values au cours de l'exercice, une plus-value latente stable de 33M€ au 31 décembre 2014 contre 32M€ au 31 décembre 2013.

Le portefeuille obligataire démontre pleinement son rôle de source de revenus récurrents. La hausse des fonds de fonds actions a permis de moissonner des plus-values contribuant significativement au rendement global du régime. La poche de diversification obligataire (fonds obligataires) contribue à hauteur de 0,02% du rendement comptable 2014.

## Régime R<sub>1</sub>

### ► Situation au 31 décembre 2014

Classe d'actifs	Valeur nette comptable (€)	Valeur de marché (€)	Plus ou moins values latentes (€)	Répartition (%)
Trésorerie	76 646 037	76 659 791	13 752	4,6%
Fonds obligataires	5 000 000	5 207 000	207 000	0,3%
Obligations	1 100 339 813	1 264 626 866	164 287 054	75,7%
Immobilier	57 886 844	57 616 751	-270 093	3,5%
Actions	198 779 652	213 109 381	14 329 729	12,8%
Gestion alternative	31 122 537	33 894 669	2 772 132	2,0%
Investissements non cotés	16 622 481	18 629 934	2 007 453	1,1%
<b>TOTAL</b>	<b>1 486 397 364</b>	<b>1 669 744 392</b>	<b>183 347 026</b>	<b>100,0%</b>

L'écart entre la valeur nette comptable et la PTS s'explique par la non prise en compte des coupons courus et du remboursement de majorations attendues.

## ► Analyse des résultats 2014

Le rendement net comptable du régime R1 s'établit à 2,21% sur l'exercice 2014 soit 35M€ de résultat financier net. Le rendement moyen sur les douze derniers exercices ressort à 4,85%.

En valeur de marché, les actifs sous gestion du régime ont progressé de 56M€ passant de 1 614M€ à 1 670M€ après prise en compte du versement de rentes à hauteur de 135M€.

Avec l'effet combiné baisse des taux et resserrement des primes de risques, les plus-values latentes du portefeuille obligataire sont passées de 11M€ à 164M€. Grâce à la nette hausse des fonds de fonds actions, la poche actions affiche, après comptabilisation de 18M€ de plus-values au cours de l'exercice, une plus-value latente de 14M€ au 31 décembre 2014 contre 11M€ au 31 décembre 2013.

## Régime Corem co

### ► Situation au 31 décembre 2014

Classe d'actifs	Valeur nette comptable (€)	Valeur de marché (€)	Plus ou moins values latentes (€)	Répartition (%)
Trésorerie	1 184 411	1 184 722	311	20,0%
Fonds obligataires	0	0	0	0,0%
Obligations	3 395 534	4 078 707	683 173	68,8%
Immobilier	0	0	0	0,0%
Actions	524 754	554 197	29 443	9,4%
Gestion alternative	100 004	106 431	6 428	1,8%
<b>TOTAL</b>	<b>5 204 702</b>	<b>5 924 058</b>	<b>719 356</b>	<b>100,00%</b>

### ► Analyse des résultats 2014

Le rendement net comptable du régime Corem Co s'établit à 5,23% sur l'exercice 2014 et ses actifs sous gestion en valeur de marché représentent 5,9M€ au 31 décembre 2014. Le rendement moyen de Corem Co depuis sa création s'établit à 6,08%.

En 2014, 0,4M€ ont été investis dans des obligations. Le taux actuariel à l'acquisition du portefeuille est de 6,02%.

La poche actions en hausse de 11% en 2014 apporte une contribution de 1,36% au rendement comptable 2014.

## GESTION D'ACTIF SOUS CONTRAINTE DE PASSIF

### Risque de liquidité

Une analyse précise du solde de trésorerie sur les douze prochaines années a été réalisée pour les régimes. L'objectif est de démontrer que les régimes ont les réserves pour payer les prestations au cours des prochaines années sans risque de liquidité.

Cette analyse repose sur :

- Une prévision des flux de cotisations et prestations à chaque échéance prévue ;
- Une prévision des revenus disponibles (trésorerie disponible, coupons et remboursement du nominal pour les obligations).

Les hypothèses retenues sont :

- Une rémunération de la trésorerie à 0,24% (rendement 2014) ;
- Les excédents de trésorerie sont reportés d'une année sur l'autre (solde de trésorerie) ;
- Aucun réinvestissement n'est réalisé.

Sur Corem, régime ouvert, une simulation sur les douze prochaines années montre que le portefeuille obligataire est adossé au Passif. La durée longue du portefeuille obligataire du régime et son taux actuariel moyen élevé permettent de porter les actifs en portefeuille sans avoir à les céder pour payer les prestations.

Sur R1, régime fermé, une simulation sur les douze prochaines années montre que le portefeuille obligataire est adossé au Passif. Le régime a la capacité de faire face aux engagements dans les prochaines années, sans passer par des ventes forcées.

Sur le régime ouvert Corem co, étant donné son jeune âge, le montant des cotisations attendues dans les prochaines années est nettement supérieur au montant des rentes à verser.

L'UMR dispose d'une très grande visibilité par rapport à son échéancier des flux. Les régimes ont la capacité de faire face à tout engagement dans les prochaines années, sans passer par des ventes forcées.

## Allocation stratégique d'actifs

Les pourcentages ci-dessous correspondent à la répartition entre les classes d'actifs en valeur de marché :

Régime Corem	Allocation cible	Allocation réelle 31/12/2014	Allocation réelle 31/12/2013
<b>Titres de Rendement</b>			
Produits de taux (monétaire et obligations)	63,0%	65,1%	65,2%
Immobilier	10,0%	9,2%	9,5%
<b>Titres de Performance</b>			
Actions	17,0%	17,7%	17,4%
Gestion alternative	5,0%	4,7%	4,6%
Investissements non cotés	5,0%	3,3%	3,4%

Sur Corem, l'allocation reste à peu près stable. Nous maintenons une surexposition tactique au marché actions qui présente beaucoup d'avantages dans un environnement de taux bas. Les derniers engagements dans des fonds d'actifs non cotés (private equity et actifs d'infrastructure) vont nous permettre de converger rapidement vers le ratio cible d'allocation de cette typologie d'ici deux à trois ans (appel de fonds). Le marché immobilier de bureaux est actuellement peu offreur d'actifs sécurisés dans une conjoncture où les investisseurs sont très présents. Cette particularité impose une souplesse dans l'allocation d'actifs et une démarche opportuniste sur certaines typologies : viager, commerces de proximité, bureaux « verts », opérations de « Sale and Leaseback », marchés étrangers... Aussi nous proposons éventuellement de rester temporairement sous exposé à l'immobilier sur Corem.

Régime R1	Allocation cible	Allocation réelle 31/12/2014	Allocation réelle 31/12/2013
<b>Titres de Rendement</b>			
Monétaire	3,0%	4,6%	3,2%
Produits de taux	78,0%	76,1%	77,6%
Immobilier	3,0%	3,5%	3,4%
<b>Titres de Performance</b>			
Actions	12,0%	12,8%	12,8%
Gestion alternative	2,0%	2,0%	2,1%
Investissements non cotés	2,0%	1,1%	1,0%

Sur R1, le solde de trésorerie a augmenté suite à des remboursements et à des cessions d'obligations. En 2014, nous avons maintenu une surexposition tactique aux actions.

Régime Corem co	Allocation réelle 31/12/2014	Allocation réelle 31/12/2013
<b>Titres de Rendement</b>		
Produits de taux (monétaire et obligations)	88,8%	85,3%
<b>Titres de Performance</b>		
Actions	9,4%	12,1%
Gestion alternative	1,8%	2,5%

Compte tenu du faible encours, le régime ne bénéficie pas encore d'une allocation stratégique d'actif propre. Les deux nouvelles classes d'actifs : les actions et la gestion alternative introduites en 2012 ont apporté diversification et performance en 2014.

## MISE EN PLACE D'UNE DÉMARCHE ESG

L'UMR, investisseur institutionnel de long terme, a décidé en 2014 de définir une stratégie d'investisseur responsable. L'intégration de l'ESG consiste à prendre en compte dans la gestion des placements de l'UMR des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance. La gestion ESG permet d'avoir un accès à plus d'informations, au profit d'une meilleure connaissance et de plus de transparence, et d'évaluer les différents risques extra-financiers pouvant impacter les entreprises ou les Etats : risques Environnementaux, risques Sociaux et risques liés à leur Gouvernance.

Dans ce sens, l'analyse ESG fournit une vision plus large sur les émetteurs ; elle complète et enrichit l'analyse financière traditionnelle. Par ailleurs, les émetteurs qui intègrent dans leur stratégie de croissance des réponses aux enjeux du Développement Durable créent des opportunités qui participent à leur développement économique. Ils offrent donc de meilleures perspectives de rendement à long terme.

L'approche s'est articulée en trois phases :

- 1 Définition de la politique d'investisseur responsable (ISR) de la mutuelle, en fonction des critères traditionnels Environnement, Social et Gouvernance (ESG), et en lien avec nos engagements en matière de RSE.
- 2 Évaluation des implications concrètes au niveau de la gestion financière.
- 3 Définition de l'organisation et du processus de suivi de la gestion.

AVANT-PROPOS  
PROFIL DE L'UMR  
FAITS MARQUANTS  
GOUVERNANCE ET MUTUALITÉ  
UNE ENTREPRISE, DES HOMMES  
DÉVELOPPEMENT ET MARKETING  
LA GESTION RETRAITE AU SERVICE DE NOS SOCIÉTAIRES  
GESTION DES ACTIFS

► **ÉQUILIBRE ET PÉRENNITÉ**

47

[ 48 ] Régime R1

[ 49 ] Régime Corem

[ 50 ] Précisions sur les régimes

[ 52 ] Evolution du projet Solvabilité II

GESTION DES RISQUES ET CONTRÔLE INTERNE

COMPTES SOCIAUX

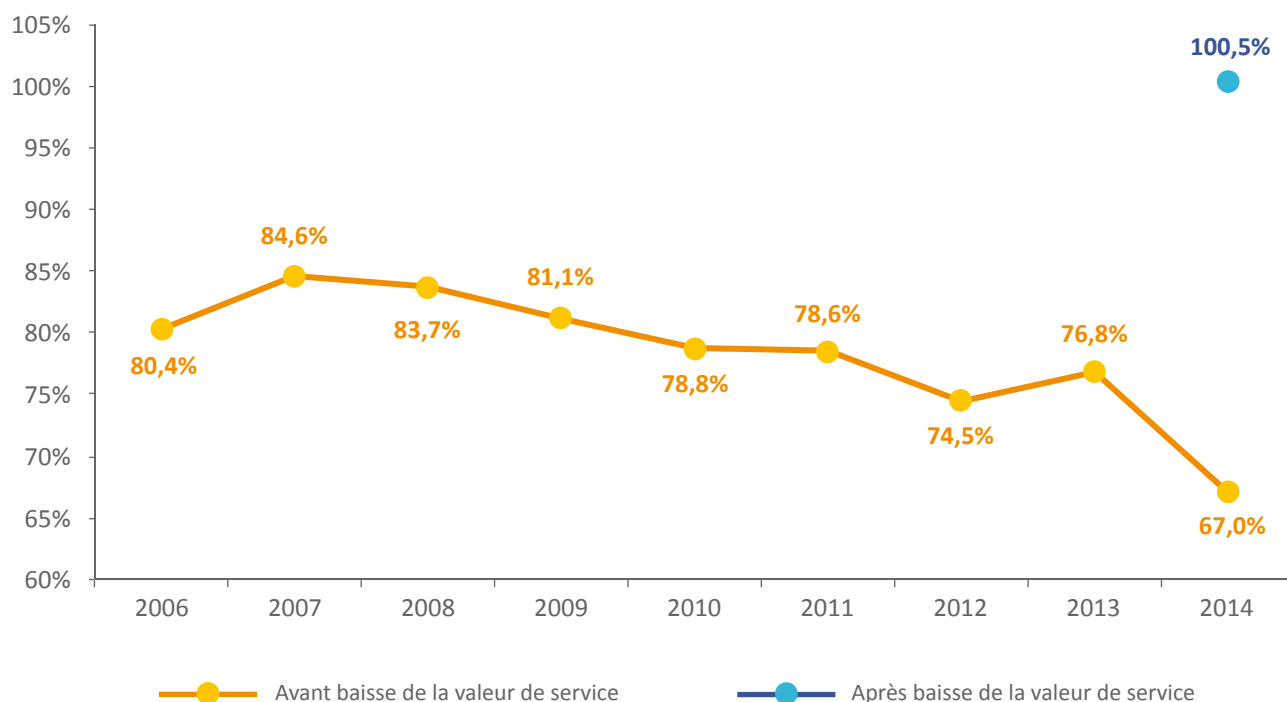
ANNEXE

## RÉGIME R1

### Suivi du taux de couverture

Le graphique ci-dessous montre l'évolution du taux de couverture du régime R1 sur la base du taux d'actualisation réglementaire, avant la baisse de valeur de service et après la baisse de 33,3%.

▼ **Taux de couverture du régime R1 sur la base du calcul des PMT au taux d'actualisation réglementaire (fixé à 0,35% pour le R1 à fin 2014)**



La baisse des rentes de 33,3% permet au régime d'être couvert au taux d'actualisation de 0,35% au 31/12/2014.

Le surplus du régime au 31/12/2014 sera affecté dès le 1er janvier à une Provision pour Participation aux Excédents spécifique au régime R1, pour un montant de 7,4 M€.

Pour mémoire, le règlement R1, voté lors de l'Assemblée générale de novembre, prévoit que le solde du compte de résultat technique et financier reste acquis aux adhérents de ce régime par le biais d'une affectation à une Provision pour Participation aux Excédents dédiée.

### Vision économique de la couverture

Pour calculer le taux de couverture sous une approche économique, il convient de calculer les PMT et PTS comme suit :

- la PMT est actualisée non pas à un taux fixe, mais avec une courbe des taux (ici la courbe des taux donnée par l'Institut des actuaires au 31/12/2014) ;
- la PTS correspond à la somme des valeurs de marché de l'ensemble des actifs y compris les coupons courus sur les lignes obligataires.

Cette vision conduit à un taux de couverture sur le R1 de 126,4% avec les tables TG05.



## RÉGIME COREM

### Respect du décret 2002-331

#### Respect du décret 2002-331

L'article 4 du décret 2002-331 précise que jusqu'en 2017, le taux de couverture calculé avec un taux d'actualisation au plus égal au taux de rendement des actifs du régime doit être supérieur à 90%.

Au 31/12/2013, le taux de rendement est de 4,41%. Le taux de couverture correspondant est de 127,0%.

**L'article 4 du décret est donc bien respecté.**

#### Respect de l'article 5

Le taux d'actualisation à utiliser pour que le calcul de la Provision Mathématique Théorique égalise la Provision Technique Spéciale s'appelle le taux actuariel. Ce taux actuariel permet d'évaluer la performance financière minimum qu'il faudrait réaliser tous les ans pour faire face aux paiements des allocations dues à l'ensemble des bénéficiaires. Ce taux actuariel ne prend pas en compte les frais sur encours.

Pour le régime Corem, le taux actuariel s'établit à 2,90% à fin 2014, sur la base des tables TG05. Le tableau ci-dessous résume l'évolution de ce taux actuariel (hors frais sur encours) depuis 2009 :

Tables	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014
TG05	3,45%	3,35%	3,55%	3,45%	3,30%	2,90%

Le taux actuariel atteint son niveau le plus bas grâce aux décisions votées en 2014 et notamment le passage de l'âge de référence à 62 ans.

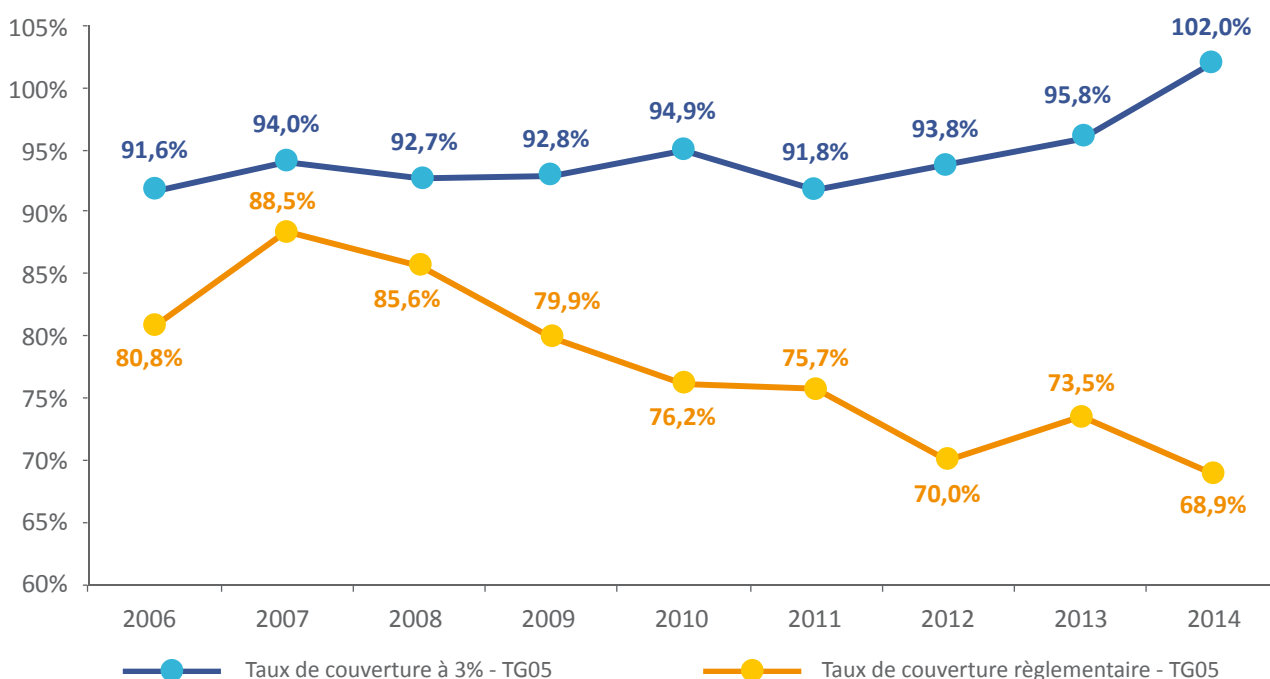
L'article 5 du décret impose que le taux actuariel ne dépasse pas 90% du taux de rendement des actifs.

Le taux de rendement de l'actif du Corem s'élève à 4,41% en 2014. **La contrainte du décret est respectée cette année.**

### Suivi du taux de couverture

L'observation du taux de couverture calculé au taux d'actualisation de référence (3%) et au taux réglementaire (0,78% à fin 2014) permet d'apprécier l'évolution de l'équilibre du régime :

▼ Evolution du taux de couverture du régime Corem sur la base du calcul des PMT avec les tables TG05



# ÉQUILIBRE ET PÉRENNITÉ

Le passage de l'âge de référence à 62 ans et un taux de rendement des actifs de 4,41% permettent au taux de couverture calculé sur la base des tables TG05 et au taux de référence de 3% de s'améliorer de 6,2 points pour s'établir à 102,0%.

L'impact de la baisse des taux ne permet pas d'améliorer le taux de couverture réglementaire malgré les bons résultats financiers sur 2014 et les mesures techniques votées lors de l'Assemblée générale du 18 novembre 2014. Le taux de couverture réglementaire, calculé au taux de 0,78% contre 1,45% en 2013, diminue de 4,6% pour descendre à 68,9%.

## Vision économique de la couverture

Pour calculer le taux de couverture sous une approche économique, il convient de calculer les PMT et PTS comme suit :

- la PMT est actualisée non pas à un taux fixe, mais avec une courbe des taux (ici la courbe des taux donnée par l'institut des actuaires au 31/12/2014) ;
- La PTS correspond à la valeur de marché de l'ensemble des actifs y compris les coupons courus sur les lignes obligataires.

Cette vision conduit à un taux de couverture sur le Corem de 94,4% avec les tables TG05, soit au-dessous du taux de couverture calculé avec un taux d'actualisation de 3%, bien que le régime soit en situation de plus-value latente de plus de 850 M€ au 31/12/2014. Ce taux de couverture économique s'explique par la faiblesse des taux au 31/12/2014.

## PRÉCISIONS SUR LES RÉGIMES

### Provisionnement

Les décisions prises lors de l'Assemblée générale de novembre 2014 ont un impact fort sur le provisionnement. En effet, la conversion du R1, et par conséquent la baisse des rentes, conduit à une couverture intégrale des engagements.

De la même façon, le régime Corem est couvert à 102,0% sur la base des TG05 au taux de 3%, paramètres utilisables selon les termes du décret 2002-331.

Ce constat est à nuancer par l'application du taux d'actualisation réglementaire, auquel le régime Corem n'est pas soumis en raison du décret, qui fait apparaître une insuffisance de près de 3,0 milliards d'euros.

### Régime R3

Ce régime est converti en branche 20 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013. Lors de la conversion, le taux technique a été fixé à 0%.

Après avoir payé près de 2M€ de prestations sur l'année 2014, la Provision Mathématique du régime R3 passe de 50,5M€ à fin 2013 à 48,8M€ à fin 2014. La PM diminue du montant des prestations payées car aucune revalorisation n'a été votée pour ce régime à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2015 et le taux technique de ce régime est nul.

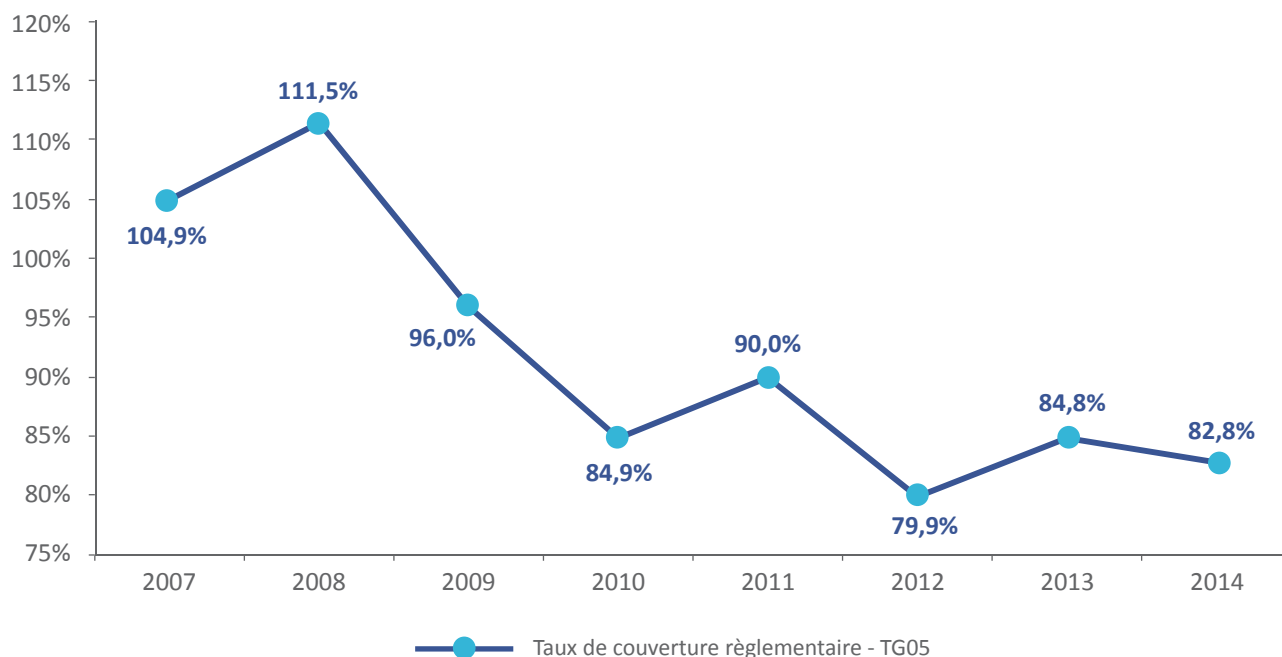
### Régime Corem co

#### Evolution du taux de couverture

Depuis plusieurs années, le taux de couverture du régime Corem co est très volatile en raison des fluctuations du taux d'actualisation dit réglementaire (60% du TME). Au 31/12/2014, ce taux d'actualisation s'élève à 0,78%.

Conformément aux dispositions du Code de la mutualité, l'UMR a décidé de convertir le régime qui a affiché un taux de couverture inférieur à 100% pendant deux exercices consécutifs.

▼ Evolution du taux de couverture du régime Corem co sur la base du calcul des PMT à taux d'actualisation réglementaire



## Evolution de la Provision pour Participation aux Excédents

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013 et la conversion en branche 20 du régime R3, l'UMR a constitué une Provision pour Participation aux Excédents (PPE).

Le montant à affecter à la PPE a été calculé conformément aux règles prévues par les règlements et par le Code de la mutualité. En raison d'une perte technique, le montant de la dotation à la PPE est nul au 31/12/2014. Par ailleurs, une reprise de 1,2 M€ est réalisée suite à la conversion du régime Corem co en branche 20.

L'UMR a 8 ans pour distribuer le montant de PPE aux adhérents des régimes de branche 20. Le tableau de suivi qui permet de vérifier cette redistribution se décompose comme suit :

(en M€)	01/01/2013	31/12/2013	31/12/2014
<b>Dotation</b>	32,9	7,4	0,0
<b>Reprise à 1 an</b>	-5,0	0,0	
<b>Reprise à 2 ans</b>	-1,2		
		<b>PPE au 31/12/2014</b> ►	<b>34,1</b>

La PPE à fin 2014 s'élève donc à 34,1 M€.

Une PPE R1 sera constituée dès le 1<sup>er</sup> janvier 2015 avec un montant de 7,4M€.

## EVOLUTION DU PROJET SOLVABILITÉ II

Le projet Solvabilité II vise à fixer un nouveau cadre prudentiel pour l'ensemble des organismes pratiquant une activité d'assurance en Europe.

Cette directive vise notamment à améliorer la protection des assurés en demandant aux assureurs d'avoir une analyse plus fine et plus pertinente des risques encourus.

L'UMR, relevant du Code de la mutualité, entre dans le champ d'application de cette nouvelle directive.

Cette directive est structurée en 3 piliers :

- ▶ **Le pilier 1** concerne les exigences quantitatives : de nouvelles règles de valorisation des bilans sont mises en place. Elles conduisent à un bilan prudentiel : les actifs et les passifs sont valorisés en valeur économique. Par ailleurs, Solvabilité II introduit deux niveaux d'exigence de capital : le *Solvency Capital Requirement* (SCR) qui correspond au capital nécessaire pour limiter à 0,5% la probabilité de ruine à 1 an et le *Minimum Capital Requirement* (MCR) en dessous duquel le retrait d'agrément serait systématique.
- ▶ **Le pilier 2** vise à intégrer des exigences en matière de gouvernance et de dispositif de gestion des risques.
- ▶ **Le pilier 3** porte sur les informations qui doivent être communiquées par les assureurs dans l'objectif d'instaurer une transparence de marché. Il comporte notamment un reporting au superviseur et un reporting public.

La Directive Solvabilité II a été votée en 2009. Les désaccords persistants sur certaines mesures repoussaient régulièrement la mise en place définitive. Finalement, cette réglementation a été modifiée par l'adoption de la Directive Omnibus II en 2014. Les nouvelles mesures définies dans Omnibus II ont pour but notamment de prendre en compte le caractère volatile et inadapté du dispositif Solvabilité II notamment pour les opérateurs qui portent des risques longs comme la retraite.

L'entrée en vigueur de Solvabilité II est désormais fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

### Conséquences pour l'UMR

#### ▶ Le pilier 1

La couverture des exigences Solvabilité II, sans prise en compte des différents mécanismes prévus pour les branches longues, est aujourd'hui délicate pour le régime Corem et donc pour l'entité UMR. En effet, la courbe des taux « sans risques » prévue par cette nouvelle réglementation conduit à mesurer les engagements avec une hypothèse de rendements futurs très faibles. Bien que, sous Solvabilité II, les actifs s'apprécient en valeur de marché, la prise en compte des plus-values latentes observées sur le portefeuille n'est pas suffisante pour équilibrer la situation.

Par ailleurs, l'appréciation du risque de ruine à 1 an, qui constitue le socle du raisonnement Solvabilité II, n'est pas adaptée. Par nature, une activité de retraite porte des engagements à très long terme.

De ce fait, l'UMR est aujourd'hui en discussion avec l'ACPR pour utiliser différentes dispositions prévues par Omnibus II, notamment pour les activités longues et qui permettront d'améliorer la situation du régime Corem :

- La directive prévoit une période de 16 ans (2016 à 2032) pour converger des provisions Solvabilité I vers les provisions Solvabilité II. Pour mémoire, le régime Corem bénéficie d'un décret spécifique pour le calcul des provisions (décret 2002-331). Cette disposition permet le lissage sur 16 ans entre les provisions prévues par le décret et les provisions Solvabilité II.
- La directive permet également d'intégrer dans le calcul des engagements de retraite les futures décisions de gestion qui pourraient être prises par l'UMR en cas de poursuite d'une situation de taux d'intérêt dégradée. Les décisions qui pourraient être envisagées à moyen terme (4 ou 5 ans) porteraient par exemple sur un report de l'âge de référence pour la liquidation, sur une modification de l'allocation d'actifs ou en dernier ressort sur une baisse de la valeur de service du point. La mise en œuvre de ces mesures dépendra de la situation du régime Corem. Mais pour être prises en compte dans la modélisation, ces « futures décisions de gestion » devront d'ores et déjà être clairement formalisées.

L'utilisation de ces dispositions est soumise à l'autorisation préalable de l'ACPR. Un dossier de demande pourra être remis à partir du 1<sup>er</sup> avril 2015. Parallèlement, nous attendons les modalités précises de la transposition de la directive en droit français pour affiner la mise en œuvre de l'ensemble des dispositifs.

## ► Piliers 2 et 3

Durant la période intermédiaire 2014/2015, les assureurs sont soumis à des exigences de préparation sur les piliers 2 et 3. Dans ce cadre, l'UMR poursuit la mise en place du dispositif de gestion de risques.

En 2014, l'UMR a répondu à l'exercice préparatoire de l'ACPR par la remise des états prudentiels (QRT) et le rapport ORSA. Les états prudentiels présentent le bilan de l'UMR sous un angle économique. Le rapport ORSA quant à lui a pour but de montrer comment les décisions stratégiques sont intégrées dans le pilotage des régimes. Ce rapport met en évidence le dispositif de pilotage des régimes et les indicateurs de suivi des risques utilisés dans les décisions stratégiques de l'UMR.

En 2015, les travaux préparatoires vont se poursuivre. En plus des éléments déjà fournis en 2014, nous allons soumettre à l'ACPR une première version des rapports narratifs à destination du public et à destination du superviseur.



	AVANT-PROPOS
	PROFIL DE L'UMR
	FAITS MARQUANTS
	GOUVERNANCE ET MUTUALITÉ
	UNE ENTREPRISE, DES HOMMES
	DÉVELOPPEMENT ET MARKETING
	LA GESTION RETRAITE AU SERVICE DE NOS SOCIÉTAIRES
	GESTION DES ACTIFS
	ÉQUILIBRE ET PÉRENNITÉ
	<b>GESTION DES RISQUES ET CONTRÔLE INTERNE</b>
	[ 56 ] Le dispositif de gestion des risques
	[ 57 ] Le processus de contrôle interne
	COMPTES SOCIAUX
	ANNEXE

## LE DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES

Par l'intermédiaire du pilier 2, la réforme Solvabilité II intègre des exigences en matière de gouvernance et de dispositif de gestion des risques.

Ce système de gouvernance se décompose en 3 blocs :

4 fonctions clés	2 dispositifs	1 processus
Fonction Gestion des Risques Fonction Conformité Fonction Audit Interne Fonction Actuarielle	Gestion des risques Contrôle Interne	ORSA

Les principaux objectifs de ce dispositif sont les suivants :

- Fournir aux instances de l'UMR (Comité de Direction, Conseil d'administration...) une vision claire et partagée des risques de l'entreprise, de leur évolution dans le temps et des raisons de leurs éventuelles déviations par rapport aux limites préalablement fixées ;
- Répondre aux exigences de l'ORSA qui consiste à disposer à tout moment d'une vision des risques majeurs de l'entreprise mais surtout d'avoir une vision prospective de leur évolution sur un horizon donné.

Depuis plusieurs années, l'UMR a déjà entrepris différentes actions permettant de répondre à ces exigences. Tout d'abord, le socle du dispositif a été mis en place à plusieurs niveaux :

- Mise en place d'un dispositif de contrôle interne
- Création des 4 fonctions clés
- Définition d'un plan audit interne

Ensuite, nous avons travaillé sur la maîtrise des risques de l'UMR :

- Appropriation du modèle actif/passif dans le but de mieux piloter le risque
- Définition du profil de risque via la cartographie des risques et définition des indicateurs
- Définition de politiques écrites sur des processus majeurs de l'UMR

En 2014, le travail s'est poursuivi par l'écriture de la politique de gestion des risques qui reprend les modalités de fonctionnement du dispositif et le déploiement du processus de suivi des risques via le processus ORSA.

La responsabilité du Conseil d'administration est un élément majeur du dispositif de gestion des risques. Dans ce contexte, l'UMR a initié un plan de formation à destination des administrateurs. Cette formation a pour but d'apporter les connaissances nécessaires à la prise de décisions stratégiques.

Le déploiement du dispositif va se poursuivre par l'écriture ou l'amélioration de politiques spécifiques à certaines activités sensibles (gestion d'actifs, qualité des données, politique achat) et à la finalisation de Plan de Continuité d'Activité. Le reporting « risques » sera également développé afin d'apporter un réel outil d'aide à la décision.

Au-delà des contraintes réglementaires, la mise en place de ce dispositif est une opportunité d'améliorer la qualité du pilotage de l'UMR et cela au profit de ses adhérents.



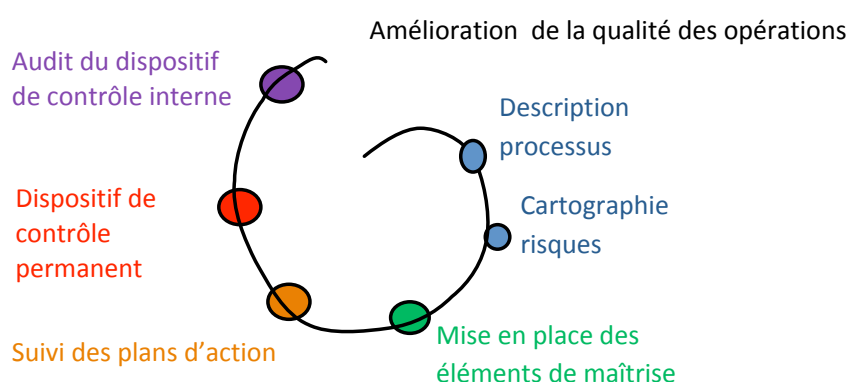
## LE PROCESSUS DE CONTRÔLE INTERNE

L'Union a mis en place un dispositif permanent de contrôle interne dans le but d'assurer :

- La fiabilité des informations comptables et financières ;
- La réalisation et l'optimisation de la conduite des opérations internes ;
- L'application des instructions et des opérations fixées par le Conseil d'administration et la Direction générale ;
- La conformité aux lois et aux réglementations.

Le contrôle interne est un dispositif mis en œuvre par l'encadrement et le personnel de l'Union, sous l'impulsion de la Direction générale, qui consiste à assurer la maîtrise des activités de l'Union afin d'accroître la probabilité que les buts et objectifs fixés seront atteints.

Il est mis en place au sein de chaque service et son efficacité est mesurée en suivant un plan défini préalablement.



### La démarche

Le dispositif de contrôle interne déployé vise à identifier les risques opérationnels liés aux activités de l'Union et d'en assurer le contrôle.

#### ► Périmètre

L'ensemble des activités de l'Union (y compris les activités déléguées), composantes des processus opérationnels, de support et de management, est couvert par le dispositif de contrôle interne.

#### ► Déploiement du dispositif

Pour chaque processus métier, l'enchaînement des activités réalisées est modélisé et les points suivants sont identifiés :

- Les procédures et mode opératoires documentant les activités ;
- Les risques associés aux activités ;
- Les contrôles mis en place pour limiter ces risques.

La mise en œuvre du dispositif aboutit à la rédaction d'un rapport d'évaluation à destination du service contenant :

- Le contexte d'évaluation (environnement de contrôle) ;
- La modélisation des flux :
  - > Organigramme et responsabilité des intervenants
  - > Enchaînement des activités des processus opérationnels
  - > Référentiel documentaire

- Une analyse des risques opérationnels :
  - > Identification
  - > Analyse
- Les plans d'amélioration et de pilotage des activités :
  - > Plans d'actions de couverture des risques et de maîtrise des activités
  - > Plan de contrôle permanent du service

## ► Maintenance du dispositif

### Contrôles de 1<sup>er</sup> niveau : Réalisation du plan de contrôle permanent

L'exécution des contrôles définis dans le rapport d'évaluation est de la responsabilité du service.

Les contrôles sont réalisés selon un planning validé par le responsable du service pour l'année à venir en tenant compte des informations définies dans la fiche descriptive de chaque contrôle.

La fiche de contrôle comporte les éléments suivants :

- Périmètre de contrôle ;
- Fréquence d'exécution ;
- Taille et nature de l'échantillon testé.

### Contrôles de 2<sup>ème</sup> niveau : exécution du plan de contrôle continu

Le 2<sup>ème</sup> niveau de contrôle, à la charge de la Direction des Risques et du Contrôle Interne, a pour objectif de valider la pertinence du système en place au sein du service. Il est effectué périodiquement.

Il consiste à :

- S'assurer que les risques opérationnels sont couverts par des contrôles ;
- Effectuer une revue du dispositif déployé dans le service pour en valider l'efficacité et la pertinence ;
- Vérifier la mise à jour de la documentation du service ;
- Vérifier l'éventuelle émergence de nouveaux risques.

### Contrôles de 3<sup>ème</sup> niveau : Réalisation de mission d'audit interne

Le 3<sup>ème</sup> niveau de contrôle est réalisé par l'audit interne missionné par le comité d'audit et des comptes de l'Union. Il a pour objectif de s'assurer du fonctionnement et de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

## Le rapport de contrôle interne

Le Conseil d'administration approuve annuellement un rapport sur le contrôle interne, revu préalablement par le Comité d'audit, qui est transmis à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Ce rapport contient, notamment, les sujets suivants :

- Gouvernance (instances de l'Union, interventions et pouvoirs, communications aux sociétaires) ;
- Objectifs, méthodologie, position et organisation générale du contrôle interne ;
- Mise en œuvre et pilotage du dispositif de contrôle interne (en particulier portant sur les contrôles déployés pour maîtriser les risques liés à la gestion comptable et financière, aux engagements, aux sinistres, aux fraudes et blanchiment ou financement du terrorisme) ;
- Travaux de l'année écoulée.

AVANT-PROPOS  
PROFIL DE L'UMR  
FAITS MARQUANTS  
GOUVERNANCE ET MUTUALITÉ  
UNE ENTREPRISE, DES HOMMES  
DÉVELOPPEMENT ET MARKETING  
LA GESTION RETRAITE AU SERVICE DE NOS SOCIÉTAIRES  
GESTION DES ACTIFS  
ÉQUILIBRE ET PÉRENNITÉ  
GESTION DES RISQUES ET CONTRÔLE INTERNE

 **COMPTES SOCIAUX**

59

[ 61 ] Bilan 2014

[ 63 ] Compte de résultat 2014

ANNEXE

Les comptes arrêtés au 31/12/2014 présentent un total bilan de **8 568,4 M€** et un résultat après impôt sur les sociétés de **3,4 M€**.

Ils ont été établis conformément au Nouveau Code de la Mutualité et aux règles du nouveau plan comptable, dans le respect des articles du décret n°2002-720 du 2 mai 2002 relatif aux règles prudentielles applicables aux mutuelles et unions pratiquant des opérations d'assurance et de capitalisation.

## Décisions de l'Assemblée générale du 18 novembre 2014

Le 18 novembre 2014, l'Assemblée générale s'est de nouveau réunie, afin de prendre les mesures qui s'imposaient, face à une conjoncture dégradée, pour assurer la pérennité de ses régimes principaux. Ont été ainsi décidés :

- La conversion du régime R1 en rentes viagères de branche 20, totalement couvertes à tout moment par des provisions mathématiques,
- L'augmentation des cotisations du régime Corem, par la réduction du taux d'escompte à 1,5%,
- Le report de l'âge de référence de 60 à 62 ans pour pouvoir bénéficier d'une rente Corem à taux plein.

Toutes ces décisions sont à effet du 01/01/2015 et n'ont donc qu'une incidence limitée sur les comptes arrêtés au 31/12/2014, si ce n'est un volume de demandes de liquidation Corem à effet du 01/12/2014 un peu plus important.

## Kommunal Kredit

Un risque non négligeable pesant sur la solvabilité de KKA et KA Finanz, et donc par conséquent sur les possibilités de récupération par l'UMR de son investissement, il a été décidé de comptabiliser le complément de dépréciation ramenant la valeur nette comptable de l'investissement à zéro, soit 16,5 M€.

## Obligation Banco Espirito Santo (BES)

Le portefeuille d'actifs du régime R1 possède 60,0 M€ d'obligations BES, acquises en 2004. Suite au défaut de cet émetteur et aux révélations de comptes maquillés et d'actes frauduleux, le gouvernement portugais a décidé de scinder la banque en deux :

- Novo Banco ou bonne banque
- BES, Bad Bank ou mauvaise banque

Les titres sont restés logés dans cette dernière. Anticipant un processus de liquidation long et compliqué, l'UMR a décidé de déprécier les titres et a comptabilisé une provision de 58,2 M€ au 31/12/2014.

## Correction Impôt 2013

Une erreur a été constatée par l'UMR, sur son calcul d'impôt sur les Sociétés à payer au titre de 2013, et communiquée à l'Administration Fiscale, via le dépôt d'une liasse fiscale rectificative. L'erreur porte sur le taux d'impôt applicable à des dotations aux provisions constatées sur des investissements FCPR en 2013, qui aurait dû être de 15% et non pas 33,3%.

Il en résulte un montant d'impôt (intérêts de retard et majorations compris) complémentaire de 3,6 M€ à payer, comptabilisé dans les comptes 2014.

## BILAN 2014

(EN M€)

ACTIF	2014	2013	PASSIF	2014	2013
Actifs incorporels	1,7	2,3	Fonds Propres et Mutualistes	223,4	215,5
Placements	8 359,5	8 138,6	Passifs subordonnés	115,0	115,0
Créances	14,2	16,1	Provisions techniques	8 181,5	8 002,8
Autres actifs	4,0	7,4	Provision pour risques et charges	0,5	0,5
Comptes de régularisation Actif (liés aux placements)	189,0	201,6	Autres dettes	31,1	15,3
			Compte de régularisation Passif	16,9	16,9
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>8 568,4</b>	<b>8 366,0</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>8 568,4</b>	<b>8 366,0</b>

**Placements** : L'ensemble des actifs représentatifs des régimes et de l'actif général est passé de 8 138,6 M€ fin 2013 à 8 359,5 M€ fin 2014.

L'analyse ligne à ligne de l'ensemble des portefeuilles (risques d'émetteur, dépréciation éventuelle de fonds, analyse des valeurs économiques futures des actifs immobiliers,...) a conduit à la comptabilisation de provisions pour dépréciation complémentaires en 2014, à hauteur de :

- Corem : 72,2 M€
- R1 : 58,2 M€
- Actif général : 0,2 M€

Des reprises de provision ont également été constatées, à hauteur de :

- Corem : 17,6 M€
- R1 : 6,0 M€

Fin 2014, des actualisations d'expertises ont été réalisées par la société BNP Paribas Real Estate sur les investissements immobiliers détenus en direct. Elles ont été utilisées à des fins de valorisation du portefeuille immobilier. Le résultat de ces actualisations n'a pas conduit à la constatation de provision pour dépréciation à caractère durable sur les immeubles concernés.

Par ailleurs, BNP Paribas Real Estate a également réalisé l'expertise de la valeur des parts de SCI détenues par l'UMR.

**Créances** : Le montant de 14,2 M€ est essentiellement constitué de :

- Demandes de remboursement des majorations légales et anciens combattants au titre de 2014 auprès de l'Etat pour 9,8 M€
- De soldes de paiement de prix de vente de biens immobiliers pour 1,5 M€

**Autres actifs** : Ils sont composés à hauteur de 3,6 M€ de soldes débiteurs de banque et 0,4 M€ d'immobilisations d'exploitation (matériel et mobilier de bureau,...).

**Comptes de régularisation** : Y figurent les intérêts et loyers acquis non échus à hauteur de 155,9 M€.

# COMPTES SOCIAUX

**Fonds propres** : L'évolution des fonds propres s'analyse comme suit (en M€) :

<b>Au 31/12/2013</b>	<b>215,5</b>
Ajustement Rés pour Amort Emprunt	2,3
Dot Réserve de capitalisation	2,2
<b>Au 31/12/2014 avant résultat net</b>	<b>220,0</b>
Résultat net 2014	3,4
<b>Fonds propres au 31/12/2014</b>	<b>223,5</b>

**Provisions techniques** : Elles ont été calculées au 31/12/2014, conformément aux règles stipulées pour chaque régime. L'évolution est la suivante :

(en M€)	2014	2013
<b>R1</b>	1 530,2	1 636,7
<b>Corem</b>	6 559,3	6 274,5
<b>Solidarité</b>	2,1	2,0
<b>R3</b>	48,8	49,8
<b>Provisions Prestations Excédents (PPE)</b>	34,1	35,3
<b>Corem co</b>	7,0	4,5
<b>Total</b>	<b>8 181,5</b>	<b>8 002,8</b>

La PTS du régime R1 baisse de 106,5 M€, après versement de prestations à hauteur de 134,1 M€. Le rendement du régime pour 2014 est de 2,21%, après prise en compte de la dépréciation sur l'obligation BES.

La PTS du régime Corem croît de 284,8 M€, après versement de 170,1 M€ de prestations. On observe un encaissement de 201,8 M€ de cotisations. Le rendement comptable des actifs atteint 4,41%, conforme aux attentes.

Le régime R3 montre une provision mathématique de 48,8 M€.

Le compte de participation aux excédents techniques et financiers de l'Actif Général a été calculé pour 2014, le solde est débiteur et est reporté sur l'année 2015.

La PPE a été réduite du montant prélevé afin de revaloriser le régime Corem co à effet du 01/01/2015 soit 1,2 M€.

**Autres dettes** : Les dettes envers les établissements de crédit comprennent le solde d'un emprunt de 1,3 M€, contracté auprès de notre banque HSBC, afin de financer notre nouveau système d'information. Un montant de 0,9 M€ a été remboursé en 2014.

Par ailleurs, sont comptabilisées les taxes suivantes au 31/12/2014, à payer en 2015 :

- C3S : 1,1 M€
- CVAE : 0,7 M€
- Correction d'IS 2013 : 3,6 M€
- Solde IS 2014 : 10,2 M€

Enfin, en autres dettes figurent également les rétrocessions d'intermédiaires à hauteur de 1,5 M€, le montant d'URSSAF à payer au titre du mois de décembre pour 1,6 M€ ainsi que le montant de cotisation Fonds National de Garanties provisionné et non encore appelé pour 2,0 M€.

## COMPTE DE RESULTAT 2014

### Compte de résultats simplifié

(en M€)	2014	2013
<b>Cotisations</b>	203,6	213,8
<b>Produits financiers nets</b>	320,0	392,4
<b>Autres produits techniques</b>	0,2	0,2
<b>Charges de prestations</b>	-310,5	-292,7
<b>Variation Provisions techniques</b>	-178,7	-278,6
<b>Frais d'acquisition et d'administration</b>	-13,8	-15,2
<b>Autres charges techniques</b>	-1,6	-1,6
<b>Produits des placements transférés au compte non technique</b>	-3,1	-1,2
<b>Résultat technique</b>	<b>16,1</b>	<b>17,1</b>
<b>Produits des placements alloués du compte technique vie</b>	3,1	1,2
<b>Autres produits non techniques</b>	1,1	0,5
<b>Résultat exceptionnel</b>	-2,3	-2,0
<b>Impôts sur le résultat</b>	-14,6	-0,8
<b>Résultat net</b>	<b>3,4</b>	<b>16,0</b>

**Cotisations** : Le montant des cotisations 2014 se décompose de la manière suivante :

- Corem : 201,8 M€
- Corem co : 1,1 M€
- FAS : 0,1 M€
- Corem Sérénité : 0,6 M€

**Prestations** : Le montant des prestations et frais afférents a progressé de 17,8 M€ par rapport à 2013. Cette progression est essentiellement justifiée par les liquidations de rentes sur le régime Corem (+15,7 M€).

**Résultat financier** : Il passe de 392,4 M€ en 2013 à 320,2 M€ en 2014. Les taux de rendement comptable enregistrés sur chaque régime sont les suivants :

<b>R1</b>	2,21% contre 5,08% en 2013
<b>Corem</b>	4,41% contre 5,04% en 2013
<b>Corem co</b>	5,23% contre 6,65% en 2013

Par ailleurs, l'actif général (composé des fonds propres et du régime R3) dégage un rendement de 0,92%, après paiement des intérêts sur TSDI et emprunt participatif pour un montant de 11,0 M€.

**Frais de gestion** : Le montant total des frais de gestion réels de l'UMR au titre de 2014 est de 21,2 M€. Le budget autorisé par le Conseil d'Administration était de 22,7 M€. Un excédent de 1,5 M€ est donc constaté sur 2014.

# COMPTES SOCIAUX

**Impôts sur le résultat** : L'impôt à acquitter au titre de l'exercice 2014 est de 10,9 M€ et est comptabilisé dans le résultat. Il est important car l'UMR ne bénéficie plus d'aucun déficit reportable.

Par ailleurs, la correction d'IS de 2013 est également comptabilisée (voir plus haut)

## Analyse du résultat en M€

Le résultat de l'UMR s'analyse de la manière suivante :

Analyse du résultat en M€	
Excédent de gestion régimes branche 26	16,7
Résultat technique Actif Général	-0,6
Résultat non technique	4,2
Dotation Réserve pour Amortissement Emprunt	-2,3
Impôt société	- 14,6
<b>Résultat net 2014</b>	<b>3,4</b>

Le résultat non technique comprend notamment 3,1 M€ de produits de placements alloués du compte technique vie.



AVANT-PROPOS  
PROFIL DE L'UMR  
GOUVERNANCE ET MUTUALITÉ  
UNE ENTREPRISE, DES HOMMES  
DÉVELOPPEMENT ET PARTENARIATS  
MARKETING ET COMMUNICATION  
GESTION DES ACTIFS  
EQUILIBRE ET PÉRENNITÉ  
GESTION DES RISQUES ET CONTRÔLE INTERNE  
AU SERVICE DE NOS SOCIÉTAIRES  
COMPTES SOCIAUX

 ANNEXE

# MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

## ALBINET Jean-Claude (62 ans)

### Administrateur UMR (Fin du mandat : 2016)

Président UNME  
Président MUTAERO  
Président AGRUME Groupe HARMONIE  
Vice-Président FNMF  
Vice-Président SYNERGIE MUTUELLES  
Administrateur Mutualité Française Midi-Pyrénées

## BEAUDET Thierry (52 ans)

### Administrateur UMR (Fin du mandat : 2020)

Président MGEN Union  
Président MGEN  
Président MGEN Action Sanitaire et Sociale  
Président MGEN Centres de santé  
Président MGEN Filia  
Président MGEN Vie  
Président ISTYA  
Président MFPASS  
Vice-Président FNMF  
Administrateur MAIF

## BENOIT Jean-Paul (53 ans)

### Administrateur UMR (Fin du mandat : 2018)

Président Mutualité Française PACA  
Président Fédération des Mutuelles de France  
Vice-Président FNMF  
Administrateur Mutuelle de France Prévoyance  
Administrateur UMG Solimut  
Administrateur Mutuelle de France 04/05  
Administrateur Mutuelle d'Action Sociale 04/05  
*Trésorier Pupilles de l'Enseignement Public 05*

## BONNEL Mylène (38 ans)

### Administrateur UMR (Fin du mandat : 2020)

Vice-Présidente Comité Fédéral Régional Limousin  
Administrateur Union Territoriale Limousine

## BORDERIE Hubert (64 ans)

### Administrateur UMR (Fin du mandat : 2016)

Président Général MGET  
Président MGET Action Solidaire  
Vice-Président MFP  
Administrateur MFP Services  
Administrateur MFP Pass  
Administrateur ISTYA Collectives  
Censeur BFM  
*Administrateur ACS-P*

## BRUSSEAU Régine (65 ans)

### Administrateur UMR (Fin du mandat : 2018)

Administrateur MFP Retraite  
Administrateur MFP Précaution  
Délégué à l'AG Harmonie Fonction Publique

## CHAVOUET Dominique (63 ans)

### Administrateur UMR (Fin du mandat : 2020)

Vice-Président LMG  
Administrateur LMG UNION

## COUAILLIER Annick (62 ans)

### Administrateur UMR (Fin du mandat : 2020)

Administrateur MAIF  
Administrateur SA Filia MAIF  
Administrateur Fondation MAIF

## COULOMBE Jacques (57 ans)

### Administrateur UMR (Fin du mandat : 2016)

Membre du CA MGEN 76  
Membre du bureau Section MGEN 76  
Administrateur MRE

## DERIU Sergio (47 ans)

### Administrateur UMR (Fin du mandat : 2018)

Administrateur MGEN Union  
Administrateur MGEN  
Administrateur MRE

## DESVERGNES Pierre (64 ans)

### Administrateur UMR (Fin du mandat : 2016)

Président Directeur Général CASDEN/PB  
Président CA Parnasse Finance  
Vice-Président L'ESPER  
Administrateur MRE  
Administrateur BMF  
Administrateur SA Parnasse MAIF  
Membre du conseil de surveillance BPCE

## DORCHIES Stéphane (52 ans)

### Administrateur UMR (Fin du mandat : 2018)

Président MFP Nord  
Vice-Président Adjoint UT Nord  
Vice-Président MRE  
*Délégué régional adjoint MFP*

# MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

## GOUJON Bernard (66 ans)

### Administrateur UMR (Fin du mandat : 2016)

Administrateur Mutualité Française Hérault  
Administrateur EGAMO  
Membre du Conseil de Surveillance GAIA  
Membre du bureau du comité de section MGEN 34  
Délégué départemental CASDEN/BP 34

## HERNANDEZ Alain (63 ans)

### Président UMR (Fin du mandat : 2018)

Vice-Président Délégué MGEN Union  
Vice-Président Délégué MGEN  
Vice-Président Délégué MGEN Action Sanitaire et Sociale  
Vice-Président Délégué MGEN Centres de santé  
Vice-Président Délégué MGEN Filia  
Vice-Président Délégué MGEN Vie  
Administrateur MRE  
Administrateur ISTYA  
Administrateur FNMF  
Administrateur CHORUM  
Administrateur AIM  
Administrateur Réseau Education et Solidarité  
Président SOGESTOPL

## JEAN Jean-François (59 ans)

### Administrateur UMR (Fin du mandat : 2020)

Président MFP Retraite  
Vice-Président MRE  
Administrateur MGEFI

## JEANNEAU Eric (43 ans)

### Vice-Président UMR (Fin du mandat : 2018)

Administrateur MGEN  
Administrateur EGAMO  
2<sup>e</sup> Vice-Président Union Territoriale des Mutuelles de Vendée  
Membre du bureau de l'IREPS Pays de Loire

## JECHOUX Claude (62 ans)

### Administrateur UMR (Fin du mandat : 2020)

Vice-président Directeur Général délégué  
CASDEN Banque Populaire  
Vice-Président du Conseil de surveillance GAIA  
Administrateur PARNASSE MAIF SA  
Administrateur NATIXIS Assurances

## JOUGLA Jacqueline (65 ans)

### Administrateur UMR (Fin du mandat : 2016)

Présidente UGM MUTARIS  
Présidente LMG Services  
Présidente SMS Ligne Claire  
Administrateur LMG  
Administrateur UTMIF  
Administrateur du Réseau des centres de santé mutualistes

## JUHEL Luc (63 ans)

### Administrateur UMR (Fin du mandat : 2018)

MGEN Union – MGEN Délégué National  
Administrateur MGEN Union  
Administrateur MGEN  
Administrateur Choregie  
Administrateur Fondation MGEN santé publique  
Représentant des porteurs des titres LMDE  
Censeur Filia MAIF

## LAMARRE Frédérique (40 ans)

### Administrateur UMR (Fin du mandat : 2020)

Présidente MFP 36  
Administrateur MRE  
Délégué régionale MFP du comité fédéral Centre  
Délégué régionale MFP Centre

## LOMBARD Régis (52 ans)

### Administrateur UMR (Fin du mandat : 2016)

Président MRE  
Administrateur MGEN Union  
Administrateur MGEN  
Administrateur FNMF UR Franche Comté  
*Président d'ELIAD (Ensemble pour le Lien, l'Innovation et l'Accompagnement à Domicile)*

## MARTHOS Yves (64 ans)

### Administrateur UMR (Fin du mandat : 2020)

Administrateur MGEFI

## THYS Dominique (61 ans)

### Administrateur UMR (Fin du mandat : 2018)

Vice-Président MAIF  
Administrateur SA Filia MAIF  
Administrateur SA Parnasse MAIF  
Administrateur MGEN Filia  
Administrateur VIVIUM  
*Président SOLIDARITE LAIQUE*

## TOLETTI Ariane (58 ans)

### Administrateur UMR (Fin du mandat : 2016)

Administrateur MGEN Union  
Administrateur MGEN  
Administrateur MGEN Centres de santé  
Administrateur MGEN Action Sanitaire et Sociale  
Administrateur FNMF UR Lorraine  
Vice-Présidente Comité de section MGEN 55  
*Administrateur CASDEN / BP membre comité Audit*  
*Administrateur MFPASS*  
*Secrétaire GHMF*

2014

## Union Mutualiste Retraite

Union de Mutuelles relevant du livre II du Code de la mutualité n° SIREN 442 294 856  
3 square Max Hymans - 75748 Paris cedex 15